

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°12

DÉCEMBRE 2012



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

## Table des matières

### 02. L'organisation générale du CNRS

#### 02.04 La direction du CNRS

02.04.03. La direction générale déléguée aux ressources : organisation, nomination des directeurs

##### 02.04.03.06. Le pôle santé et sécurité au travail du CNRS

- Décision portant création du pôle santé et sécurité au travail du CNRS

- DEC122941DAJ - 01/12/2012

#### 02.08 Le CNRS en région

##### 02.08.01 Organisation des délégations

- Décision modifiant la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique - DEC123194DAJ - 21/12/2012

### 03. L'exercice des activités de recherche

#### 03.03. Appui à la recherche

##### 03.03.04. Prévention hygiène et sécurité

- Instruction relative à la santé et la sécurité au travail au CNRS - INS122942DAJ - 01/12/2012

### 05. Budget, finances et comptabilité

#### 05.03 Recettes

##### 05.03.04 Catégories de recettes (sauf contrats de recherche)

###### 05.03.04.02 Tarification des biens et des services

- Décision relative au tarif des produits de la plateforme de caractérisation de l'unité UMR8520 intitulée "Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie" (IEMN) - DEC123055DR18 - 30/11/2012

### 07. Mesures particulières du CNRS

#### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

##### 07.01.01. DR1

###### 07.01.01.04. 2012

- Décision portant cessation d'activité de Mme Audrey GOULIAN aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) - DEC123115DR01 - 14/05/2012

###### 07.01.01.05. 2013

- nomination de Olivier Descamp directeur par interim de l'UMR7184 - DEC122903INSHS - 30/11/2012

##### 07.01.02. DR2

###### 07.01.02.04. 2012

- Assistante de prévention AP d'une unité mixte UMR7086 Stéphanie Lau - DEC122971DR02 - 27/11/2012

- Nomination aux fonctions d'assistant(e) de prévention (AP) T.KONTOS UMR8551 Berroir - DEC121470DR02 - 08/06/2012

- Assistante de prévention AP - Françoise Pillier UPR15 - DEC123000DR02 - 27/11/2012

- Décision fin de fonctions ACMO - Vincent Vivier UPR15 - DEC123004DR02 - 27/11/2012

- Assistante de prévention AP d'une unité mixte Delphine Rider UMS3332 - DEC122867DR02 - 22/11/2012

- Décision portant nomination de M. Maxime DAHAN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie - DEC123070INC - 17/12/2012

- Cessation de fonctions ACOG Géraldine Hallais FR2702 - DEC123100DR02 - 11/12/2012

- Assistante de prévention d'une unité mixte UMR7086 Gaëlle Trippe - DEC122970DR02 - 27/11/2012

- Assistant de prévention d'une unité mixte Marie-Aude Plamont UMR8640 - DEC122814DR02 - 06/11/2012

#### 07.01.03. DR3

##### 07.01.03.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Axel BUGUIN aux fonctions de directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie - DEC123069INC - 05/12/2012

- Décision portant nomination de M. Frédéric Claude aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Ile-de-France Est - DEC123158DR03 - 11/12/2012

- décision de nomination de Mme Isabelle LEGLISE directrice adjointe de l'UMR8202 - DEC123038INSHS - 13/12/2012

#### 07.01.04. DR4

##### 07.01.04.04. 2012

- Nomination assistant de prévention (AP) Guillaume Hucher, UPR3293 - DEC122789DR04 - 19/11/2012

- Décision portant nomination de plein exercice de M. Pierre-Alain DUC aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7158 intitulée Astrophysique interactions multi-échelles - DEC122257INSU - 05/12/2012

- Décision portant nomination de M. Emmanuel Trizac aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8626 intitulée « Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques » - DEC122995INP - 20/12/2012

- Nomination assistant de prévention (AP) Cédric Villebasse, UMR8622 - DEC122793DR04 - 19/11/2012

- Nomination assistant de prévention (AP) Xavier Le Roux, UMR8622 - DEC122790DR04 - 19/11/2012

#### 07.01.06. DR6

##### 07.01.06.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme Céline Reylé aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service UMS3245 intitulée « Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie » - DEC122931INSU - 05/12/2012

#### 07.01.07. DR7

##### 07.01.07.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Pierre-Etienne Macchi aux fonctions de directeur de l'unité de service et recherche USR6402 intitulée Centre de Calcul de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules. - DEC123068IN2P3 - 20/12/2012

#### 07.01.08. DR8

##### 07.01.08.04. 2012

- Décision de nomination de M. Abdelmalek ZIADI en qualité d'Assistant de Prévention au sein de l'UPS44 Transgénése et archivage d'animaux modèles (TAAM) - à compter du 01/01/2012 - DEC122027DR08 - 10/07/2012

- Décision de nomination de M. SAVOIE Frédéric en qualité de assistant de prévention au sein de l'unité UMR7328 Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace (LPC2E) - à compter du 01/01/2012

- DEC122035DR08 - 29/11/2012

- Décision de nomination de M. CHEVRIER Stéphane en qualité d'assistant de prévention au sein de l'UMR7328 Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace (LPC2E) - à

compter du 01/01/2012 - DEC122034DR08 - 29/11/2012

07.01.09. DR10

07.01.09.05. 2013

- nomination de Jay Rowell, directeur par interim de l'UMR7012 PRISME - DEC122934INSHS - 30/11/2012

07.01.10. DR11

07.01.10.04. 2012

- Portant nomination de Madame Nicole ALBEROLA, Monsieur Yann BULTEL et Monsieur Jean-Claude LEPRETRE, aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR5279 intitulée «Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces» - DEC122221INC - 05/12/2012

07.01.11. DR12

07.01.11.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Pierre PERRIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7343 intitulée IUSTI - DEC122951DR12 - 21/11/2012

- Décision portant nomination de M. Vincent LONG aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7345 intitulée P2IM - DEC122991DR12 - 26/10/2012

07.01.12. DR13

07.01.12.04. 2012

- Nomination de M. Richard JOFFRE en qualité DU adjoint de l'UMR5175-CEFE - DEC122311INEE - 26/12/2012

- Nomination de M. Gabriel Olalde en qualité de directeur de la FR3344 à compter du 1er février 2013 - DEC122948INSIS - 26/12/2012

07.01.13. DR14

07.01.13.04. 2012

- Décision nomination AP (ACMO) - J.ROUQUETTE - ITAV - UMS3039 - DEC122285DR14 - 09/08/2012

- Décision Nomination d'une PCR - B.RANTY - LRSV - UMR5546 - DEC122844DR14 - 29/10/2012

- Nomination de M. Pascal Guiraud aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR5504 à compter du 1er octobre 2012 - DEC122544INSIS - 18/12/2012

- DECISION NOMINATION AP - E.RILOVA - USR3388 - DEC123024DR14 - 15/11/2012

07.01.14. DR15

07.01.14.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Nicolas PLAZOLLES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5234 intitulée Microbiologie fondamentale et pathogénicité - DEC122715DR15 - 12/10/2012

- Décision portant nomination de M. Alain OCHSENHOFER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) - DEC122730DR15 - 12/10/2012

- Décision portant nomination de Mme Karine LECUONA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB) - DEC122729DR15 - 12/10/2012

- Décision portant nomination de M. Luc NEGRONI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) - DEC122725DR15 - 12/10/2012

07.01.16. DR17

07.01.16.04. 2012

- Décision portant nomination de Erwan Le Menn aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR6112, intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de

Nantes - DEC122877DR17 - 08/11/2012

07.01.16.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Vincent Colin aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°2962 intitulée mathématiques des pays de Loire - DEC123157INSMI - 21/12/2012

07.01.17. DR18

07.01.17.04. 2012

- UMR8181 Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS - DEC122238DR18 - 23/08/2012

07.01.19. DR20

07.01.19.04. 2012

- Decision portant cessation de fonctions de Madame Murielle BUSBY agent comptable secondaire par interim de la l'élegation "Languedoc-Roussillon" du CNRS - DEC123184DCIF - 18/12/2012

- Décision portant nomination de Madame Christine Cazalet agent compable secondaire de la délégation "Languedoc-Roussillon" - DEC123191DCIF - 17/12/2012

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme Julie Zeler aux fonctions de responsable du pôle Nouvelles Technologies, Responsabilités de la direction des affaires juridiques - DEC123119DAJ - 21/12/2012

- Décision portant nomination de Mme Anne Pépin aux fonctions de directrice de la Mission pour le place des femmes au CNRS - DEC123104DAJ - 21/12/2012

- Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions d'adjointe au directeur des affaires juridiques - DEC123110DAJ - 21/12/2012

07.01.20.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Jean Baty aux fonctions de responsable du Service centralisé des concours - DEC123088DAJ - 27/12/2012

- Nomination de Mme Nicole ABALLEA en qualité de chargée de mission - DEC123244MPF - 17/12/2012

07.01.21. Nomination autres

07.01.21.04. 2012

- Décision désignant le président de la séance du Conseil d'Orientation et de Suivi (COS) du 13/12/2012 - DEC123172DRH - 12/12/2012

07.01.22. Instituts

07.01.22.04. 2012

- Nomination de Monsieur Vianney DEQUIEDT Directeur adjoint par intérim de l'UMR6587 Centre d'études et de Recherches sur le Développement International-CERDI - DEC122778INSHS - 30/11/2012

- Décision portant cessation de fonctions de M. Bertrand Fourcade, délégué scientifique de l'Institut de Physique (INP) - DEC122674DAJ - 26/10/2012

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1

07.02.01.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Raf JOCKERS, directeur de l'unité GDR3545 intitulée Les récepteurs couplés aux protéines G - de la physiologie au médicament, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123233DR01 - 19/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Madame Marie-Laure PERONNE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS828 intitulée Centre de données socio-politiques - DEC123237DR01 - 19/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier GIRAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire

interdisciplinaire pour la sociologie économique CNAM - DEC123155DR01 - 14/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Madame Michelle LIU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3545 intitulée Les récepteurs couplés aux protéines G - de la physiologie au médicament - DEC123234DR01 - 19/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Lionel MARTI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologies, cultures - DEC123152DR01 - 14/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Madame Isabelle BERREBI-HOFFMANN, directrice de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique CNAM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123156DR01 - 14/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Laurent LESNARD, directeur de l'unité UMS828 intitulée Centre de données socio-politiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123236DR01 - 19/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Sébastien BARRET, directeur par intérim de l'unité GDR3177 intitulée Diplomatique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123085DR01 - 07/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Madame Marie-Jeanne GAUDOIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3177 intitulée Diplomatique. - DEC123086DR01 - 07/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Madame Sophie TOUSSAINT-LEROY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2776 intitulée Pouchet - DEC123053DR01 - 04/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Madame Lise LEJAY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7084 Synthèse Organique et Modélisation par Apprentissage - ESPCI - DEC123075DR01 - 07/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur François BARATTE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes - archéologie - histoire - DEC123183DR01 - 17/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Yves SUREL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7106 intitulée Centre d'études et de recherche en sciences administratives et politiques CERSA - DEC123150DR01 - 14/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude CHEYNET, directeur de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes - archéologie - histoire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123182DR01 - 17/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Madame Janine COSSY, directrice de l'unité UMR7084 intitulée Synthèse Organique et Modélisation par Apprentissage - ESPCI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123076DR01 - 07/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thomas RÖMER, directeur par intérim, de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123151DR01 - 14/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Michel BORGETTO, directeur par intérim de l'unité UMR7106 intitulée Centre d'études et de recherches en sciences administratives et politiques CERSA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123149DR01 - 14/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Daniel FILSTEIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3036 intitulée Bibliothèque des Sciences Humaines et Sociales Descartes - CNRS - DEC123057DR01 - 05/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jérôme KALFON, directeur de l'unité UMS3036 intitulée Bibliothèque des Sciences Humaines et Sociales Descartes - CNRS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123056DR01 - 05/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Madame Isabelle DEAN ROUQUET, directrice de l'unité UPS2776 intitulée Pouchet, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123052DR01 - 04/12/2012

#### 07.02.04. DR4

##### 07.02.04.04. 2012

- Délégation de signature de B. Berthier à ses collaborateurs - UMS2572 - DEC123018DR04 - 01/11/2012

- Délégation de signature de V. Debisschop à B. Berthier et ses collaborateurs - UMS2572 - DEC123017DR04 - 01/11/2012

- Délégation de signature de V. Debisschop à Y. Langevin et ses collaborateurs - UMR8617 - DEC123072DR04 - 01/12/2012

- Délégation de signature de Y. Langevin à ses collaborateurs - UMR8617 - DEC123073DR04 - 01/12/2012

#### 07.02.05. DR5

##### 07.02.05.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Estelle laonna directrice de l'unité UPR288 intitulée Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123066DR05 - 26/11/2012

#### 07.02.07. DR7

##### 07.02.07.04. 2012

- Décision portant modification de la décision n° DEC122230DR07 du 31 juillet 2012 donnant délégation de signature à M. Abdelkader Zighed, directeur de l'unité USR3385 intitulée Institut des Sciences de l'Homme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122939DR07 - 01/11/2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Bernadette Perichon, responsable des ressources humaines, et à Mme Pascaline Toutois, responsable du service partenariat et valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amandine Lhéritier-Chabran, déléguée régionale par intérim de la délégation Rhône Auvergne - DEC123101DR07 - 01/12/2012

#### 07.02.08. DR8

##### 07.02.08.04. 2012

- Délégation de signature consentie à M. Dominique MASSIOT, Directeur de la FR3050 intitulée "Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique à Très Hauts Champs (TGIR RMN THC) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123248DR08 - 14/12/2012

- Délégation de signature consentie par M. Dominique MASSIOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3050 intitulée "Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs" (TGIR RMN THC) - DEC123251DR08 - 16/12/2012

- Délégation de signature consentie à M. Gilles PAINAUD, Directeur de l'unité UMR7292 intitulée "Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer" - GICC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC123304DR08 - 21/12/2012

- Délégation de signature consentie par M. Patrick SIMON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3469 intitulée "Matériaux Val de Loire-Limousin" (MATV2L) - DEC123249DR08 - 14/12/2012

- Délégation de signature consentie à M. Patrick SIMON, Directeur de l'unité FR3469 intitulée "Matériaux Val de Loire-Limousin" (MATV2L) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur

secondaire. - DEC123246DR08 - 14/12/2012

- Délégation de signature consentie par Mme Nicole BERIOU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR841 intitulée Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT) - DEC123106DR08 - 26/11/2012

- Délégation de signature consentie par M. Franck FAYON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2950 intitulée "Fédération RMN du Solide à Hauts Champs" (RMN SHC) - DEC123250DR08 - 14/12/2012

#### 07.02.10. DR11

##### 07.02.10.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Bernard CHENNEVIER, directeur de l'unité UMR5628 intitulée « Laboratoire des matériaux et du génie physique (LMGP) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123067DR11 - 03/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Sylvain COTTAZ, directeur de la FR2607, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122980DR11 - 23/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Christian GEINDREAU, directeur de la FR3345, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122979DR11 - 23/11/2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Eva PEBAY-PEROULA, directrice de l'unité UMR5075 intitulée « Institut de Biologie Structurale (IBS) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123087DR11 - 05/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Rédouane BORSALI, directeur de l'unité UPR5301 intitulée « Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123079DR11 - 05/12/2012

#### 07.02.14. DR15

##### 07.02.14.04. 2012

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire USR3413 Philip - DEC123121DR15 - 07/12/2012

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5095 Daignan-Fornier - DEC123116DR15 - 07/12/2012

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5218 - DEC122874DR15 - 07/11/2012

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5251 - DEC122930DR15 - 16/11/2012

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire UMR 5095 Daignan Fornier - DEC123113DR15 - 07/12/2012

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire UMR5251 - DEC122929DR15 - 16/11/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) UMR5801 - DEC121462DR15 - 19/04/2012

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire UMS3420 Choquet Daniel - DEC123102DR15 - 06/12/2012

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UPR9048 Maglione - DEC122650DR15 - 05/10/2012

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire UMR5218 - DEC122873DR15 - 07/11/2012

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMS3420 Choquet - DEC123103DR15 - 06/12/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) UMS3428 - DEC121787DR15 - 11/06/2012

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5607 Fromentin - DEC123127DR15 - 07/12/2012



07.02.15. DR16

07.02.15.04. 2012

- Délégation de signature consentie à M.Pierre GRARD, directeur de l'USR3330, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122458DR16 - 14/09/2012

07.02.16. DR17

07.02.16.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à Marie-Josette Le Han, directrice par intérim de la formation de recherche en évolution FRE3492, intitulée Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIXème et XXème siècles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123179DR17 - 12/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Yves-Marie Paulet, directeur de l'unité mixte de service n°UMR3313, intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC122921DR17 - 15/11/2012

- Décision donnant délégation de signature à Yves-Marie Paulet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de service UMS3113, intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer

- DEC122922DR17 - 20/11/2012

- Décision donnant délégation de signature à Vincent Gouëset, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6590, intitulée Espaces et sociétés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123176DR17 - 12/12/2012

07.02.17. DR18

07.02.17.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Paillous, déléguée régionale Nord-Pas-de-Calais et Picardie - DEC122975DAJ - 05/12/2012

07.02.18. DR19

07.02.18.04. 2012

- Décision portant modification de la décision n° 100032DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de signature (Délégation Normandie) - DEC122696DAJ - 26/11/2012

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.04. 2012

- Décision portant modification de la décision portant délégation de signature (direction des affaires juridiques) - DEC123117DAJ - 21/12/2012

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Xavier Morise, directeur du Bureau du CNRS à Washington - DEC122959DAJ - 30/11/2012

07.02.20.05. 2013

- Décision portant modification de la décision n°112057DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines - DEC123089DAJ - 27/12/2012

- Décision portant modification de la décision n°100019DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de signature (Délégation Ile-de-France Ouest et Nord) - DEC123090DAJ - 27/12/2012

07.02.21. Instituts

07.02.21.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Claudine Schmidt-Lainé, Directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes - DEC123060DAJ - 10/12/2012

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.07. DR7

07.03.07.04. 2012

- Création de la FR3467 au 01/01/2012 - ajout de l'INC en qualité d'institut secondaire et de la section 13 en qualité de section secondaire - DEC122310INEE - 26/12/2012

#### 07.03.14. DR15

07.03.14.04. 2012

- Création de conseil de laboratoire UMR5797 - DEC121816DR15 - 15/10/2012

- Décision modifiant la décision n° 122743DSI du 5 janvier 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées - DEC123107INSB - 07/12/2012

- Décision modifiant la décision n° 122740DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des fédérations de recherche - DEC123109INSB - 07/12/2012

#### 07.03.20. Administration centrale

07.03.20.05. 2013

- Décision portant création du service centralisé des concours (SCC) du CNRS - DEC123063DAJ - 27/12/2012

#### 07.06. Autres décisions

##### 07.06.02. DR2

07.06.02.04. 2012

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional de l'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Paris B - DEC123091DR02 - 05/12/2012

##### 07.06.03. DR3

07.06.03.04. 2012

- Décision modifiant la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7583 intitulée « Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques » - DEC122938INSU - 05/12/2012

##### 07.06.04. DR4

07.06.04.04. 2012

- Décision portant création d'une régie de recette au Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire (UMR8607) - DEC123047DR04 - 01/10/2012

- Décision portant nomination d'un régisseur - DEC123050DR04 - 01/10/2012

- Décision portant création d'une régie de recette au Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire (UMR8607) - DEC123048DR04 - 01/10/2012

- Décision portant nomination d'un régisseur - DEC123049DR04 - 01/10/2012

##### 07.06.07. DR7

07.06.07.04. 2012

- Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Rhône Auvergne - DEC122832DR07 - 25/10/2012

##### 07.06.10. DR11

07.06.10.04. 2012

- Décision portant modification du conseil de service au sein de la délégation régionale Alpes - DEC122960DR11 - 30/12/2012

##### 07.06.12. DR13

07.06.12.04. 2012

- Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5508 intitulée Laboratoire de Mécanique et Génie Civil (LMGC) - DEC123217DR13 - 14/12/2012

- Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5506 intitulée Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Micro-électronique de Montpellier (LIRMM) - DEC123213DR13 - 14/12/2012

07.06.14. DR15

07.06.14.04. 2012

- Décision création de conseil de laboratoire UMR5295 Arquis - DEC122766DR15 - 17/10/2012
- Création de conseil de laboratoire UMR5115 (LAM) Thiriot - DEC122876DR15 - 07/11/2012

07.06.16. DR17

07.06.16.04. 2012

- Décision portant modification de la délégation de rattachement du GDR2975 « Nano Nord-Ouest » - DEC122860INP - 05/11/2012
- Décision portant modification de la décision portant composition du conseil de service au sein de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire - DEC123022DR17 - 28/11/2012

07.06.19. DR20

07.06.19.04. 2012

- Décision de nomination de M Patrick MUSSO directeur et de M Fabrice SIIRIAINEN directeur adjoint de l'UMR7321 - DEC123037INSHS - 12/12/2012
- Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR7321 GREDEG - DEC123180DR20 - 11/12/2012

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.05. 2013

- Décision portant modification de la décision n°100169DAJ du 1er octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines - DEC123064DAJ - 27/12/2012
- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Andrei Constantinescu, chargé de mission pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes - DEC123197DAJ - 19/12/2012

07.06.21. Instituts

07.06.21.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Stéphane BLANC aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut Ecologie et Environnement - DEC123046DAJ - 01/12/2012

DEC122941DAJ

## Décision portant création du pôle santé et sécurité au travail du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision n°100259DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la coordination nationale de prévention et de sécurité ;

Vu l'avis du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail du CNRS du 23 octobre 2012 ;

Vu l'avis du comité technique du CNRS du 15 novembre 2012,

**DÉCIDE :**

### Art. 1<sup>er</sup> – Création

Il est créé auprès du directeur général délégué aux ressources un pôle santé et sécurité au travail du CNRS (PSST).

### Art. 2 – Missions

La mission du pôle santé et sécurité au travail du CNRS est de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels en vue de préserver la santé, la sécurité des personnes et des biens ainsi que de veiller à la protection de l'environnement.

Il a notamment pour rôle de :

- conseiller la direction et les délégués régionaux ;
- animer et coordonner les personnels des services concernés ;
- représenter le CNRS au sein des instances internes et externes ;
- établir et présenter le rapport annuel exposant la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail ainsi que le bilan des actions conduites.



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00  
☎ 01 44 96 49 13

### **Art. 3 – Composition et fonctionnement**

Le PSST comprend la coordination nationale de médecine de prévention (CNMP) et la coordination nationale de prévention et de sécurité (CNPS).

#### **3.1. La coordination nationale de médecine de prévention (CNMP)**

La direction de la CNMP comprend un médecin coordonnateur national et un médecin coordonnateur national adjoint.

Ils sont nommés par décision du président sur proposition du directeur général délégué aux ressources.

La coordination nationale de médecine de prévention :

- conseille la direction sur l'organisation de la médecine de prévention au CNRS ;
- intervient auprès de la direction, en liaison avec la direction des ressources humaines, pour la mise en œuvre de la politique de santé au travail de l'établissement ;
- anime, en liaison avec les délégués régionaux, le réseau des personnels de santé ;
- définit et veille à la mise en œuvre des actions de formations en appui de la politique de santé au travail.

#### **3.2. La coordination nationale de prévention et de sécurité (CNPS)**

La direction de la CNPS comprend un coordonnateur national et un coordonnateur national adjoint. Ils sont conseillers de prévention tel que défini à l'article 4 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié.

Ils sont nommés par décision du président sur proposition du directeur général délégué aux ressources.

La coordination nationale de prévention et de sécurité (CNPS) :

- établit le programme annuel de prévention et coordonne sa réalisation ;
- intervient en soutien des délégués régionaux et des directeurs d'unités pour l'application de la réglementation ;
- définit et veille à la mise en œuvre des actions de formations en appui de la politique de prévention au travail ;
- anime, en concertation avec les délégués régionaux, le réseau des ingénieurs régionaux de prévention et de sécurité (IRPS).

### **Art 4 – Abrogation**

Les alinéas 13, 14 et 15 de l'article 2.5 de la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines sont supprimés.

La décision n°100259DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la coordination nationale de prévention et de sécurité est abrogée.

Art. 5 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

1 – DEC. 2012

Le Président



Alain FUCHS

## **DEC123194DAJ**

Décision modifiant la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique

### **LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 2 de la décision n° 040115DAJ susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

I. Les mots :

« CENTRE-POITOU-CHARENTES  
- départements des régions Centre et Poitou-Charentes  
- siège : Orléans (45) »

sont remplacés par les mots :

« CENTRE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES  
- départements des régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes  
- siège : Orléans (45) ».

II. Les mots :

« AQUITAINE-LIMOUSIN  
- départements des régions Aquitaine et Limousin  
- siège : Talence (33) »

sont remplacés par les mots :

« AQUITAINE  
- départements de la région Aquitaine  
- siège : Talence (33) ».

**Art. 2.** – Dans toutes les décisions en vigueur, les mots « CENTRE-POITOU-CHARENTES » et les mots « AQUITAINE-LIMOUSIN » sont remplacés respectivement par les mots « CENTRE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES » et « AQUITAINE ».

**Art. 3.** – La présente décision, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Alain Fuchs



## Instruction n°122942DAJ relative à la santé et à la sécurité au travail au Centre national de la recherche scientifique

Vu la 4<sup>ème</sup> partie, livres I à V du code du travail ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2003 fixant les conditions de rattachement à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche des agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics de l'État d'enseignement supérieur ou à caractère scientifique et technologique, relevant de la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu la circulaire du 8 août 2011 n°MFPF1122325C d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique, modifiée par la circulaire du 9 novembre 2011 n°MFPF1130836C ;

Vu la décision n°59-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°122941DAJ portant création du pôle santé et sécurité au travail du CNRS ;

Vu l'avis du Comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS du 23 octobre 2012 ;

Vu l'avis du Comité technique du CNRS du 15 novembre 2012,

### Préambule

La réforme du décret n°82-453 modifié susvisé, par le décret n°2011-774 du 28 juin 2011, nécessite une actualisation de l'instruction relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS.

Cette instruction s'applique aux structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS, qu'elles soient propres ou mixtes. Pour les structures mixtes, les modalités de gestion de la prévention, de la sécurité et de la santé au travail sont précisées dans des conventions entre les partenaires (convention pluriannuelle avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, convention de création de la structure opérationnelle, délégation globale de gestion...). Dans tous les



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

cas, le président du CNRS et ses délégataires restent tenus de garantir la santé et la sécurité des agents du CNRS.

## **1. Principes fondamentaux**

### **1.1. Principes fondamentaux en matière de santé au travail**

La médecine de prévention a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

Le médecin agréé vérifie l'aptitude à l'exercice d'un emploi public. Le médecin de prévention vérifie la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste qu'il occupe.

Le médecin de prévention exerce son activité médicale en toute indépendance, dans le respect notamment du code de la santé publique et du code de déontologie médicale et dans l'intérêt exclusif de la santé et de la sécurité des agents dont il assure la surveillance médicale.

Tous les personnels des services de médecine de prévention sont soumis au secret professionnel et sont tenus de garder secrètes toutes les informations confidentielles qu'ils auraient à connaître.

Les services de médecine de prévention ne sont pas des services d'urgence ni de soins de médecine générale courante. Les personnels des services médicaux apportent cependant, lorsqu'ils sont présents, leur assistance et leur concours dans les situations d'urgence selon leurs compétences.

### **1.2. Principes fondamentaux en matière de sécurité au travail**

Il incombe au chef de service, responsable du bon fonctionnement et de la discipline dans son service ou sa structure, d'assurer, dans la limite de ses attributions et dans le cadre des délégations qui lui sont consenties, la sécurité et la protection de la santé des agents placés sous son autorité, la sauvegarde des biens dont il dispose et la protection de l'environnement.

Pour une structure opérationnelle de recherche ou de service, cette responsabilité revient à son directeur pour les personnels relevant de la structure.

Pour l'ensemble des services de la délégation régionale, cette responsabilité revient au délégué régional.

Ils reçoivent, à cet effet, une délégation de pouvoir du président du CNRS.

Il leur appartient de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires susvisées et de respecter les directives internes du CNRS et, le cas échéant, de l'établissement partenaire.

Ils doivent également respecter les obligations fixées par d'autres textes particuliers, telles que celles concernant les installations classées pour la protection de l'environnement, les établissements recevant du public, les organismes génétiquement modifiés, l'expérimentation animale, le transport des matières dangereuses, la gestion des sources de rayonnements ionisants...

### **1.3. L'évaluation des risques professionnels par l'employeur**

Il incombe à l'employeur de transcrire dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des agents. Ce document doit être mis à jour au moins annuellement.

Les délégués régionaux et les directeurs de structures opérationnelles ont l'obligation de réaliser cette évaluation pour leur structure ou leur service et de la mettre à jour au moins annuellement.

Il est rappelé que le document unique est tenu à la disposition des agents et du CHSCT compétent.

#### **1.4. Le financement de la sécurité**

D'une manière générale, il incombe au propriétaire ou affectataire des locaux au sein desquels les agents sont appelés à exercer leurs missions d'assurer la sécurité générale liée à l'hébergement de la structure opérationnelle. Il s'agit de la mise en conformité et de l'entretien des infrastructures et équipements tels que, par exemple, les installations électriques, les sorbonnes ou les systèmes de sécurité incendie, et des aménagements des locaux nécessités par certaines recherches. Les utilisateurs de locaux doivent s'assurer auprès du propriétaire ou de l'affectataire des locaux que toute modification à leur initiative est autorisée.

Les besoins financiers relatifs à la sécurité et à la santé au travail dans une structure opérationnelle de recherche ou de service sont à prévoir sur ses crédits.

### **2. Organisation et fonctionnement à l'échelon national**

#### **2.1. Le président**

Le président du CNRS assure la direction générale de l'établissement. Dans ce cadre, il définit la politique générale en matière de santé et sécurité au travail et veille à son application.

Il assume les responsabilités d'employeur et celles liées aux biens mobiliers et immobiliers dont le CNRS est propriétaire ou affectataire.

#### **2.2. Le directeur général délégué aux ressources (DGD-R)**

Le directeur général délégué aux ressources conduit aux côtés du président la politique administrative et financière de l'établissement.

Il met en œuvre la politique générale en matière de santé et de sécurité au travail arrêtée par le président.

#### **2.3. Le Pôle santé et sécurité au travail du CNRS**

Le Pôle santé et sécurité au travail du CNRS a pour mission de conseiller la direction du CNRS pour toutes questions concernant la santé et la sécurité au travail. Placé auprès du DGD-R, il est composé de deux coordonnateurs nationaux.

##### **2.3.1. Le médecin coordonnateur national de médecine de prévention**

Le médecin coordonnateur national de médecine de prévention, nommé par le président, est placé auprès du DGD-R. Il est le conseiller de la direction du CNRS en matière de santé au travail. Il participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique de prévention en étroite collaboration avec le coordonnateur national de prévention et de sécurité.

Il établit des propositions d'organisation de la médecine de prévention.

Il peut constituer des groupes de travail sur des thématiques relevant de son activité ; ces groupes de travail lui font des propositions.

Il est le conseiller des délégués régionaux pour l'organisation de la médecine de prévention la mieux adaptée. Il participe au recrutement des médecins de prévention.

Les délégués régionaux doivent transmettre au médecin coordonnateur national de médecine de prévention les conventions relatives au suivi médical des agents du CNRS et leurs avenants ainsi que les lettres de mission adressées à chaque médecin de prévention.

Le médecin coordonnateur national de médecine de prévention anime et coordonne, en concertation avec les délégués régionaux, les activités des personnels des services de médecine de prévention des délégations (médecins de prévention, infirmiers et secrétaires).

Il est assisté par les médecins de prévention animateurs régionaux pour la diffusion d'informations, la formation des nouveaux médecins et des agents des services médicaux et l'organisation de groupes de travail.

Il établit le rapport national de médecine de prévention.

### **2.3.2. Le coordonnateur national de prévention et de sécurité**

Le coordonnateur national de prévention et de sécurité (CNPS), conseiller de prévention tel que défini à l'article 4 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié, est nommé par le président et placé sous l'autorité du DGD-R.

Une lettre de cadrage, adressée par le président, au CNPS précise les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de ses missions, dont une copie est adressée au comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS.

Il est le conseiller de la direction du CNRS pour toutes les questions concernant l'hygiène, la sécurité des personnes et des biens et la protection de l'environnement. Il est son représentant dans les instances internes et externes au CNRS sur ces sujets.

Il participe au recrutement des ingénieurs régionaux de prévention et de sécurité (IRPS) en concertation avec les délégués régionaux.

Il anime et pilote, sur le plan fonctionnel et technique, en concertation avec les délégués régionaux, le réseau des ingénieurs régionaux de prévention et de sécurité. Il définit et met en œuvre leur formation et, en fonction de leurs besoins particuliers, celle d'autres préventeurs (membres des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, assistants de prévention...).

Il établit, à l'attention du président du CNRS, un rapport annuel d'activité de l'établissement, comprenant le bilan des actions nationales et régionales de l'année écoulée, l'évolution des risques professionnels et le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Ce rapport est présenté au CCHSCT.

Il travaille en étroite collaboration avec le médecin coordonnateur national de médecine de prévention pour la mise en place de la politique de prévention des risques professionnels.

Il peut se faire assister de chargés de mission sur des risques spécifiques et constituer des groupes de travail.

### **2.4. Le comité technique**

Le comité technique (CT) est présidé par le président du CNRS. Son rôle, défini à l'article 48 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 susvisé, s'exerce pour l'ensemble de l'établissement.

Le comité technique peut se saisir ou être saisi de questions relevant de la santé et de la sécurité au travail.

Il reçoit communication du rapport annuel et du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail prévus à l'article 61 du décret du 28 mai 1982 susvisé.

## **2.5. Le comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CCHSCT)**

Par arrêté du 29 mai 2012, il est créé au CNRS un comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CCHSCT) qui apporte son concours au comité technique.

Les membres du CCHSCT du CNRS sont :

- le président du CNRS, qui préside ledit comité ou qui, s'il est empêché, désigne, à cette fin, son représentant parmi les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité ;
- le directeur des ressources humaines ;
- neuf membres titulaires, représentants du personnel, désignés par les organisations syndicales de fonctionnaires les plus représentatives au vu des élections au comité technique.

Assistent également aux réunions du CCHSCT :

- le coordonnateur national de prévention et de sécurité ;
- le médecin coordonnateur national de médecine de prévention.

Les fonctionnaires chargés de la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail ayant compétence pour le CNRS sont informés des réunions du CCHSCT et peuvent y participer.

Lors de chaque réunion, le président peut se faire assister en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du CCHSCT.

A son initiative ou à la demande de représentants titulaires du comité, il peut également convoquer des experts afin qu'ils soient entendus sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Le CCHSCT comprend en outre un nombre de représentants du personnel suppléants égal à celui des représentants du personnel titulaires.

Seuls les représentants du personnel titulaires, ou leurs suppléants en cas absence du titulaire, ont voix délibérative.

Outre les missions énumérées dans le décret du 28 mai 1982 susvisé qu'il exerce pour l'ensemble des services du CNRS, il examine les travaux des comités régionaux spéciaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des délégations régionales (CRHSCT).

## **2.6. L'inspection en matière de santé et de sécurité au travail**

La mission de contrôle de l'application des règles en matière d'hygiène et de sécurité est confiée à l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (IGAENR).

## **3. Organisation et fonctionnement à l'échelon de la délégation régionale**

### **3.1. Le délégué régional**

Le délégué régional assure la représentation du CNRS en région et en coordonne les activités dans la circonscription. Dans ce cadre, il met en œuvre la politique de santé et sécurité au travail arrêtée par le président du CNRS et s'assure de l'application de la présente instruction.

Il est titulaire d'une délégation de pouvoir du président pour assurer ces missions.

Il est l'interlocuteur des directeurs de structures opérationnelles implantées dans la circonscription, des directeurs des instituts, des coordonnateurs nationaux de prévention et de sécurité et de médecine de prévention et des chefs d'établissements partenaires.

Au sein de son équipe, le délégué régional est assisté d'un ingénieur régional de prévention et de sécurité (IRPS) placé sous son autorité directe. Cet ingénieur relève fonctionnellement du CNPS.

Le délégué régional est également assisté par le médecin de prévention animateur régional (MPAR) et les médecins de prévention pour les questions relatives à la santé des agents.

En lien avec le délégué régional, l'IRPS et les médecins de prévention coordonnent leurs activités pour la mise en œuvre de toute action préventive.

Le délégué régional veille à ce que les directeurs des structures opérationnelles mettent en œuvre une formation pratique et appropriée en matière d'hygiène et de sécurité, au bénéfice de l'ensemble des personnes sous leur autorité.

Le délégué régional a la charge de veiller à l'entretien et à la mise en conformité des installations d'infrastructure dont le CNRS est propriétaire ou affectataire.

Maître d'ouvrage par délégation pour ces locaux, il s'assure du respect des directives internes relatives à la prise en compte de la sécurité dans le domaine immobilier.

Dans les bâtiments n'appartenant pas au CNRS où sont situés des services de la délégation ou des structures opérationnelles de recherche ou de service, le délégué régional intervient auprès des autorités de rattachement pour que le maintien en conformité des infrastructures soit réalisé, suivant les termes des conventions en vigueur.

En cas d'incident grave ou d'accident, il appartient au délégué régional de prendre toutes les mesures conservatoires pour protéger le personnel, sauvegarder les installations et coordonner les enquêtes qui incombent à l'employeur. Il en informe le médecin de prévention animateur régional et l'IRPS.

### **3.2. L'ingénieur régional de prévention et de sécurité**

L'IRPS, conseiller de prévention tel que défini à l'article 4 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié, est nommé par décision du délégué régional, après avis favorable du CNPS qui pourra, le cas échéant, proposer une formation complémentaire.

Une lettre de cadrage, visée par le CNPS, est adressée par le délégué régional à l'IRPS. Elle précise les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de ses missions. Une copie est adressée au CHSCT de la délégation régionale. Une lettre de cadrage type pour les conseillers de prévention est disponible en annexe 1 de la circulaire du 8 août 2011 susvisée.

Il assiste le délégué régional pour tout ce qui concerne l'hygiène, la sécurité des personnes et des biens et la protection de l'environnement dans la circonscription. Il peut le représenter auprès de toutes les instances internes ou externes à la délégation.

Il conseille les directeurs de structures opérationnelles et, d'une manière générale, l'ensemble des agents.

Il bénéficie d'un droit d'accès aux locaux.

Il procède à des visites de sécurité dans les structures opérationnelles relevant de la délégation. Pour les structures mixtes, il effectue si possible ces visites avec son homologue de l'établissement partenaire. Il peut être accompagné par le médecin de prévention.

Un rapport technique d'observations et de recommandations présentant les axes hiérarchisés d'améliorations souhaitables est établi à l'issue de ces visites. Il est adressé au délégué régional et, sous couvert de celui-ci, au directeur de la structure opérationnelle.

L'IRPS définit avec le médecin de prévention la mise en œuvre des actions de formation à l'intention de l'ensemble des personnels de sa circonscription.

Il assure l'animation et la coordination du réseau des assistants de prévention des structures opérationnelles hébergées par le CNRS ou en délégation globale de gestion (DGG) CNRS et, pour les structures hébergées par un établissement partenaire ou en DGG d'établissement partenaire, il intervient selon les termes de la convention établie avec les établissements considérés.

Il peut participer, avec l'accord du délégué régional, à des groupes d'étude et de recherche dans le domaine de la sécurité.

### **3.3. Les personnels du service de médecine de prévention**

Les personnels du service de médecine de prévention comprennent les médecins, les infirmiers et les secrétaires de médecine de prévention en charge de la santé au travail des agents du CNRS. Les services médicaux de santé au travail et leurs personnels sont rattachés au délégué régional. Leurs activités sont coordonnées, en concertation avec les délégués régionaux, par le médecin coordonnateur national de médecine de prévention et le médecin de prévention animateur régional, chacun à leur niveau.

#### **3.3.1 Le médecin de prévention**

En application des articles 15 et suivants du décret du 28 mai 1982 susvisé, le médecin de prévention assiste et conseille le délégué régional, les directeurs de structures opérationnelles, les agents et leurs représentants pour toutes questions concernant la médecine de prévention, la sécurité des postes et l'environnement de travail, l'hygiène et la santé publique. Pour ce faire, il travaille également en relation avec le service des ressources humaines.

Le médecin de prévention est placé auprès du délégué régional qui le recrute après avis du médecin de prévention animateur régional et du médecin coordonnateur national de médecine de prévention.

Si le médecin de prévention est recruté sous contrat de travail CNRS, le délégué régional lui adresse une lettre de mission rappelant les objectifs de ses fonctions eu égard aux missions essentielles de son activité : l'action en milieu professionnel et la surveillance médicale des agents. Dans les autres cas (conventions avec un autre organisme), les missions du médecin sont déterminées par le contrat ou la convention de prestation.

Un modèle de contrat type et une lettre de mission type pour les médecins de prévention sont disponibles en annexes 9 et 10 de la circulaire du 8 août 2011 susvisée.

Le médecin de prévention suit un effectif d'agents qui lui a été attribué et pour lequel les risques professionnels individuels lui sont précisés par le chef de service. Un médecin à temps plein suit 1 500 agents avec ou sans surveillance médicale particulière. En dessous de 1 500 agents, le temps médical est proportionnel, sur cette base, au nombre d'agents suivis.

Il assure la surveillance médicale des agents selon les prescriptions réglementaires en vigueur. Il consacre un tiers de son temps à ses actions en milieu de travail.

Il a libre accès aux locaux pour procéder à l'étude des postes de travail et du milieu professionnel. Il peut être accompagné par l'IRPS ainsi que par l'assistant de prévention.

Afin de garantir la réunion et le bon exercice des compétences médicales, techniques et organisationnelles nécessaires à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail, le médecin de prévention peut constituer une équipe pluridisciplinaire en faisant appel à des personnes ou organismes possédant des compétences spécifiques, équipe qu'il coordonne.

Le médecin de prévention doit être informé dans les meilleurs délais de tout accident de service ou de travail ou maladie professionnelle, des projets de construction ou de modification des bâtiments, d'utilisation de produits ou de nouvelles technologies et plus généralement de tout projet susceptible de modifier l'organisation ou les conditions de travail.

A partir des éléments transmis par le directeur de structure, le délégué régional communique au médecin de prévention tous les flux de personnels dans l'organisme et les risques professionnels associés.

Il participe, avec l'ingénieur régional de prévention et de sécurité, à l'organisation de la formation des personnels, à l'organisation des secours, à l'affichage des consignes de sécurité.

Il établit un rapport annuel individuel d'activité qu'il transmet à la coordination nationale de médecine de prévention et dont il présente un résumé au CRHSCT.

### **3.3.2 Le médecin de prévention animateur régional (MPAR)**

Un médecin de prévention par délégation est désigné médecin de prévention animateur régional par le délégué régional pour exercer une mission d'information, d'animation et de coordination auprès de ses confrères. Ce médecin est l'interlocuteur principal du délégué régional et du médecin coordonnateur national de médecine de prévention.

Il relaye les informations ascendantes et descendantes entre les médecins de prévention et les personnels des services médicaux, le délégué régional et le médecin coordonnateur national de médecine de prévention.

Il établit une synthèse des rapports d'activité des médecins de prévention de la délégation qu'il transmet à la coordination nationale de médecine de prévention et présente en CRHSCT.

Il bénéficie d'un temps supplémentaire de travail équivalent à 10% d'un temps plein pour assurer cette fonction.

### **3.3.3 L'infirmier**

La présence d'infirmier est obligatoire quel que soit le nombre d'agents. Il assiste le médecin de prévention dans l'ensemble de ses missions.

### **3.3.4 Le secrétaire du service de médecine de prévention**

Le secrétaire du service de médecine de prévention apporte son concours au médecin de prévention pour la réalisation de ses missions.

## **3.4. Cas des accidents de travail et maladies professionnelles**

Le médecin de prévention et l'IRPS procèdent à des enquêtes en étroite collaboration avec l'assistant de prévention de la structure opérationnelle concernée, un membre représentant du personnel au sein du CHSCT compétent et, s'il y a lieu, un membre du CHSCT du (ou des) établissement(s) partenaire(s). Si l'accident ou la maladie professionnelle s'est produit dans une structure opérationnelle mixte, le rapport établi est cosigné par le



médecin de prévention et l'IRPS et leurs homologues des établissements partenaires. Il est adressé au directeur de la structure, au délégué régional, au CNPS et au médecin coordonnateur national de médecine de prévention. Une copie est adressée au CHSCT compétent.

### **3.5. Le comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT de délégation)**

Il est créé dans chaque délégation un comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) conformément à l'article 36 du décret du 28 mai 1982 susvisé, qui apporte son concours au CHSCT du CNRS.

Les membres de ce CRHSCT sont :

- le délégué régional, qui préside ledit comité ou qui, s'il est empêché, désigne, à cette fin, son représentant parmi les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité ;
- sept représentants du personnel désignés par les organisations syndicales de fonctionnaires les plus représentatives du personnel au vu du dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale pour la composition du comité technique du CNRS.

Participent également aux réunions du CRHSCT le médecin de prévention animateur régional et l'IRPS. Peuvent être invités les médecins de prévention relevant de la délégation régionale.

Les fonctionnaires chargés de la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail, ayant compétence pour le CNRS, sont informées des réunions du CRSHCT et peuvent y participer.

Lors de chaque réunion, le délégué régional peut se faire assister en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du CRHSCT.

A son initiative ou à la demande de représentants titulaires du comité, il peut également convoquer des experts afin qu'ils soient entendus sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Il comprend en outre un nombre de représentants du personnel suppléants égal à celui des représentants du personnel titulaires.

Seuls les représentants du personnel titulaires, ou leurs suppléants en cas absence du titulaire, ont voix délibérative.

Outre les missions énumérées dans le décret du 28 mai 1982 susvisé qu'il exerce pour l'ensemble de la délégation, il examine les travaux des comités locaux d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail des structures opérationnelles (CLHSCT).

## **4. Organisation et fonctionnement à l'échelon de la structure opérationnelle de recherche ou de service**

### **4.1. Le directeur de la structure opérationnelle**

#### **4.1.1. Obligation générale d'assurer la sécurité et la protection de la santé**

Par délégation du président, il incombe au directeur de la structure opérationnelle de recherche ou de service, responsable du bon fonctionnement et de la discipline dans la structure, d'assurer la sécurité et la protection de la santé des agents placés sous son autorité, la sauvegarde des biens dont il dispose et la préservation de l'environnement.

Il s'assure que l'ensemble des agents bénéficie d'une surveillance médicale en médecine de prévention et informe, le cas échéant, le délégué régional de tout dysfonctionnement en la matière.

Il doit tenir informés le directeur d'institut et le délégué régional et, lorsqu'il s'agit d'une structure mixte, le chef de l'établissement partenaire, des problèmes de sécurité qu'il estime être dans l'impossibilité de résoudre.

#### **4.1.2. Nomination obligatoire d'un assistant de prévention**

Il doit se faire assister et conseiller par un agent qu'il place sous son autorité directe et qu'il choisit parmi le personnel de la structure conformément aux critères prévus au point 4.3. Cet agent est assistant de prévention (AP). L'AP est nommé par décision du directeur de structure opérationnelle, après avis du conseil de laboratoire et, le cas échéant, du CHSCT local. Cette décision est visée par le délégué régional après avis favorable de l'IRPS et, le cas échéant, par le chef de l'établissement partenaire.

Cette décision est obligatoirement accompagnée d'une lettre de cadrage, signée par le directeur de la structure opérationnelle. Elle précise la quotité du temps de travail qu'il consacre à cette activité ainsi que les moyens nécessaires accordés, déterminés en fonction des risques présents dans la structure opérationnelle. Une copie de cette lettre est adressée au conseil de laboratoire et au CRHSCT, ainsi qu'au comité local d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la structure opérationnelle, s'il existe.

Un modèle de lettre de cadrage des assistants de prévention propre aux AP du CNRS est disponible en annexe 2 de la présente instruction.

#### **4.1.3. Possibilité de proposer la création d'un comité local d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CLHSCT)**

Il peut proposer, après l'avis du conseil de la structure, la création d'un comité local d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CLHSCT) lorsque l'importance des effectifs de la structure ou des risques professionnels particuliers le justifient.

#### **4.1.4. Activités ou aménagements nouveaux**

Il s'assure que la sécurité des agents est assurée dès la mise en œuvre de toute nouvelle activité. A ce titre, il doit tenir informés le délégué régional et, le cas échéant, le chef de l'établissement partenaire, de toute nouvelle activité de recherche ou du remplacement, déplacement ou achat d'équipements nécessitant des mesures de sécurité particulières et se conformer aux prescriptions réglementaires en vigueur.

#### **4.1.5. Obligation en matière d'information et de formation**

Il doit s'assurer que les consignes de sécurité actualisées sont bien établies, diffusées et affichées.

La formation relative à la santé et à la sécurité au travail de toutes les personnes placées sous l'autorité du directeur de la structure opérationnelle est assurée, sous sa responsabilité et avec le concours de l'AP, par des personnes spécialisées en prévention (IRPS, personnes compétentes en radioprotection, médecins de prévention, organismes de formations...) et par le responsable hiérarchique direct pour ce qui est de la formation relative aux conditions d'exécution du travail.

#### **4.1.6. Evaluation des risques au sein de la structure**

Il procède, avec le concours de l'AP, des personnes spécialisées en prévention (IRPS, médecin de prévention...) et en associant l'ensemble des agents, à l'évaluation des risques au sein de sa structure et à la programmation annuelle des actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Il

transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de cette évaluation, au moins annuellement. Le document unique est tenu à la disposition des agents et des CHSCT compétents.

#### **4.1.7. Règlement intérieur**

Il établit et fait respecter le règlement intérieur de la structure opérationnelle.

#### **4.1.8. Registre de santé et sécurité au travail**

Il met en place le registre de santé et de sécurité au travail dans lequel tout agent de la structure opérationnelle peut consigner ses observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. Ce registre est tenu à la disposition des personnels et des membres du CHSCT compétent.

#### **4.1.9. Accident ou incident grave**

Il informe immédiatement le délégué régional, le directeur d'institut dont relève sa structure et, le cas échéant, le chef de l'établissement partenaire, de tout accident ou incident grave survenu dans sa structure.

#### **4.1.10. Droit de retrait**

En cas de mise en œuvre de la procédure de danger grave et imminent explicitée en annexe 2, il procède immédiatement à une enquête et tient informés le délégué régional, le directeur d'institut et, le cas échéant, le chef de l'établissement partenaire.

### **4.2. Le responsable d'équipe**

En appui de l'action du directeur de structure opérationnelle de recherche ou de service et sous la responsabilité de ce dernier, le responsable d'équipe participe activement, pour les agents placés sous son autorité en tant que responsable scientifique de recherche, à l'obligation réglementaire de prévention des risques professionnels. A cet effet, il peut recevoir délégation de signature du directeur de la structure opérationnelle de recherche ou de service.

Il veille à ce que chaque personne placée sous son autorité soit informée des risques particuliers rencontrés à son poste de travail. Il s'assure que les méthodes de travail les plus sûres pour les prévenir sont connues de tous.

### **4.3. L'assistant de prévention (AP)**

L'agent proposé pour exercer les missions d'AP doit être motivé par les questions touchant à la sécurité et être prêt à recevoir les formations nécessaires. Sa compétence et sa position doivent être reconnues par l'ensemble des personnels de la structure opérationnelle. Son appartenance au corps des Techniciens est recommandée. Seuls les agents titulaires peuvent exercer cette mission.

Préalablement à sa prise de fonction, l'AP doit bénéficier d'une formation initiale d'une durée de deux fois trois jours dispensée par les délégations régionales selon un programme élaboré au niveau national et conforme à l'annexe 2 de la circulaire DGAFP du 9 août 2011. Si cette formation est dispensée par les partenaires, le programme est validé par l'IRPS. La nomination de l'AP est postérieure à cette formation.

Le directeur de la structure opérationnelle décide, en fonction des critères définis en annexe 3, que le temps effectif consacré par l'AP à l'exercice de ses missions, est, quelle que soit sa quotité, soit inférieur ou égal à 10 % d'un temps plein (c'est-à-dire une demi-journée par semaine au plus), soit supérieur à 10 % d'un temps plein

(c'est-à-dire plus d'une demi-journée par semaine). Chaque AP, à l'exclusion de ceux qui exercent leurs missions à 100 % d'un temps plein, bénéficie d'un régime indemnitaire variant selon le temps effectif défini.

Le directeur de la structure opérationnelle peut, s'il le juge nécessaire, nommer plusieurs AP. Dans cette hypothèse, l'un d'entre eux peut exercer ses missions à temps plein et assurer une mission intermédiaire de coordination. Toutefois, ce dernier n'est pas conseiller de prévention au sens de l'article 4 du décret n° 82-453 susvisé.

Plusieurs directeurs de structure opérationnelle peuvent, s'ils le jugent nécessaire, nommer conjointement un seul AP, appelé AP partagé, pour l'ensemble des structures opérationnelles concernées.

L'AP figure à l'organigramme fonctionnel de l'unité.

Une nouvelle nomination est nécessaire à chaque changement de directeur de la structure opérationnelle.

L'AP travaille en liaison étroite avec l'IRPS et le médecin de prévention.

Il bénéficie d'une formation continue proposée en délégation régionale (ou en concertation avec les partenaires).

Il assure une mission de conseil et d'assistance dans la mise en œuvre des mesures de sécurité et de prévention, ainsi que dans le domaine de la santé au travail.

Il vérifie, sous la responsabilité du directeur, que les obligations réglementaires sont bien appliquées dans la structure opérationnelle (aussi bien en matière de fonctionnement que d'infrastructure).

Il propose des mesures préventives de toute nature au directeur de la structure opérationnelle et, après accord de celui-ci, s'assure de la mise en application notamment de celles préconisées par l'IRPS, les membres des corps d'inspection et le médecin de prévention.

Il participe aux travaux du comité local d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail de la structure opérationnelle. En absence de CLHSCT, il participe au moins annuellement à une séance du conseil représentatif des personnels affectés à la structure durant laquelle les questions de santé et de sécurité au travail sont abordées (conseil de laboratoire, assemblée générale ...).

Il sensibilise les agents de la structure opérationnelle au respect des consignes et règles de sécurité et participe à leur formation.

Il informe les nouveaux arrivants dans la structure opérationnelle des dispositions du règlement intérieur, des risques particuliers rencontrés dans la structure opérationnelle et des bonnes pratiques pour les prévenir et participe à leur formation.

Il anime le groupe de travail chargé de l'évaluation des risques professionnels.

Il veille à la mise en place des premiers secours en cas d'accident, et d'une équipe de première intervention spécialisée en cas de risques spécifiques.

Il participe aux visites des installations effectuées par les membres des structures de contrôle et de conseil.

Il tire tous les enseignements des accidents et incidents survenus dans la structure opérationnelle et les communique à l'IRPS et au médecin de prévention.

Il veille à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail.

Dans le cas où plusieurs AP sont nommés au sein d'une même structure ou lorsque des personnes compétentes pour des risques spécifiques sont présentes, leurs missions respectives doivent être clairement définies par le directeur de la structure opérationnelle.

Un entretien visant à établir le bilan de l'activité de l'AP au regard de sa lettre de cadrage est assuré au moins annuellement par le directeur de la structure opérationnelle, à son initiative.

L'activité de l'AP est prise en compte dans le déroulement de sa carrière au même titre que ses autres activités professionnelles.

#### **4.4. Le comité local d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CLHSCT) de la structure opérationnelle**

Lorsque l'importance de l'effectif d'une structure ou des risques professionnels particuliers le justifie, un comité local d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la structure peut être créé sur proposition du directeur de ladite structure ou de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, par le président et, le cas échéant, par le chef de l'établissement partenaire.

Le directeur de structure opérationnelle préside ce CLHSCT.

Les ingénieurs de prévention et de sécurité concernés sont invités aux réunions du CLHSCT de structures opérationnelles relevant de la délégation régionale.

Les médecins de prévention concernés assistent aux réunions de ce CLHSCT.

Les modalités de représentation du personnel du CLHSCT peuvent être discutées au plan local avec les représentants des organisations syndicales. Leur nombre doit être compris entre 3 et 9.

Le CLHSCT peut être constitué pour plusieurs structures opérationnelles regroupées sur un même site. Il est alors présidé par un directeur de ces structures représentant les autres directeurs, désigné dans la décision de création de ce CLHSCT.

Le comité prend notamment connaissance des mentions portées au registre de santé et sécurité au travail, des rapports de visite de l'unité établis par l'IRPS et par les agents chargés de l'inspection, ainsi que des recommandations proposées par le médecin de prévention et de tout rapport technique concernant la structure.

Les procès-verbaux des réunions du comité sont transmis au délégué régional, au CRHSCT et, s'il y a lieu, au CHSCT de l'établissement partenaire.

À défaut de CLHSCT de structure, c'est le conseil représentatif des personnels affectés à la structure (conseil de laboratoire, assemblée générale ...) qui tient lieu d'instance de concertation pour les questions relatives à l'hygiène et la sécurité de l'unité. Lorsque sont abordées les questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au sein de l'unité, elles font l'objet d'un procès-verbal spécifique transmis au CRHSCT compétent et, s'il y a lieu, au CHSCT de l'établissement partenaire.

#### **4.5. L'agent**

L'agent doit contribuer activement à assurer sa propre sécurité, celle de ses collègues, des usagers et de son environnement.

L'agent doit prendre connaissance du règlement intérieur propre à la structure opérationnelle de recherche ou de service au sein de laquelle il est affecté, des bonnes pratiques de travail, des dispositions à prendre en cas d'accident ou de sinistre et être conscient des responsabilités que ses actions engagent.

Tout agent doit bénéficier d'une formation pratique et appropriée en matière de santé et de sécurité au travail, notamment lorsqu'il entre en fonction, lorsqu'il est concerné par un changement de fonction ou de technique ainsi qu'en cas d'accidents graves ou répétés ou de maladies professionnelles dans l'unité, afin de l'aider et de contribuer à la bonne exécution du travail qui lui est confié.

Tout agent bénéficie d'une visite médicale obligatoire annuelle en cas de surveillance médicale particulière, ou tous les 5 ans s'il n'entre pas dans cette catégorie. L'agent est tenu de se conformer à cette obligation.

Par ailleurs, l'agent peut bénéficier d'un examen médical tous les ans à sa demande.

Tout agent peut consigner dans un registre de santé et de sécurité au travail toutes les observations et les suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

Tout agent a le droit de se retirer, après avoir alerté l'autorité dont il dépend, d'une situation de travail dont il estime qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé. A ce titre, un registre spécial pour le signalement des dangers graves et imminents doit être mis à la disposition des agents.

## 5. Dispositions diverses

5.1. L'instruction générale n°110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS est abrogée.

5.2. Le DGD-R, le directeur des ressources humaines, le coordonateur national de prévention et sécurité et le médecin coordonnateur national de médecine de prévention du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente instruction qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris le, 1<sup>er</sup> décembre 2012

Le président



Alain FUCHS

## ANNEXES

Annexe 1 : Modèle de lettre de cadrage des assistants de prévention du CNRS

Annexe 2 : Procédure à mettre en œuvre en cas de danger grave et imminent

Annexe 3 : Critères déterminant le temps effectif consacré par un assistant de prévention à l'exercice de ses missions

## Annexe n°1

### Modèle de lettre de cadrage des assistants de prévention du CNRS

Madame, Monsieur,

Le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'assistants de prévention.

#### 1. Nomination et positionnement

Dans le champ de compétence du ou des CHSCT de ... (*nommer l'établissement hébergeur et les (s) établissement(s) partenaire(s)*), vous avez bien voulu accepter cette fonction à laquelle vous avez été nommé(e) à compter du ... (*mentionner la date*).

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret précité, vous exercez cette fonction auprès de ... (*nom et prénom*) ... (*fonction*) et de ce fait, vous recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, une décision portant nomination vous a été remise le ... (*mentionner la date*) ; une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

#### 2. Champ de compétence

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 modifié précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller ... (*mentionner nom et prénom*) dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service et le chef d'établissement ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail ;
- l'approfondissement, dans le service, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue du registre de santé et de sécurité de l'unité (du service).

Dans ce cadre :

Vous êtes associé aux travaux du CHSCT de votre unité (ou service) ou, à défaut, aux travaux du conseil de laboratoire (ou de service) amené à traiter au moins annuellement des questions de santé et sécurité au travail.

Vous devez être informé de tout évènement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène et la sécurité.

Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention et de sécurité.

Vous proposez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des conseillers de prévention (IRPS de la délégation régionale pour le CNRS et Ingénieurs hygiène et sécurité pour l'université) et des inspecteurs santé sécurité au travail.

Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents.

Vous assurez la bonne tenue du registre santé et sécurité au travail.

Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement d'accueil.

Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures.

En application de l'article 15-1 du décret précité, vous êtes associé à l'établissement de la fiche des risques professionnels et à sa mise à jour périodique par le médecin de prévention ainsi qu'à la mise en place des fiches individuelles d'exposition.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001<sup>1</sup>, vous devez être associé à la démarche ainsi qu'à l'élaboration du document unique.

### **3. Formation**

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront annuellement dispensées.

### **4. Lien hiérarchique et périmètre d'action**

Vous êtes placé(e) auprès de ... (*mentionner nom, prénom, fonction*) et avez une compétence sur ... (*préciser le périmètre de la fonction : nom du service, de l'équipe, du bâtiment, de l'étage, voire du domaine pris en charge*).

### **5. Liens fonctionnels**

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention du CNRS de la délégation régionale, de l'Université ... ainsi qu'avec le Médecin de prévention qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez, par ailleurs, vos fonctions en relation avec tous les autres acteurs locaux de la prévention concourant à l'amélioration des conditions de travail. Vous serez également amené à entrer en relation avec d'autres acteurs tels que les assistants de service social du personnel, les services des ressources humaines, les services de logistique et de formation, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

### **6. Moyens**

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de ... (% de la quotité de travail de l'agent pour un agent travaillant à temps plein ou % réellement dédié à la prévention, calculé sur la base d'un temps plein, pour un agent travaillant à temps partiel).

---

<sup>1</sup> Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail



Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

Je vous remercie de votre implication au service de la protection quotidienne des agents.

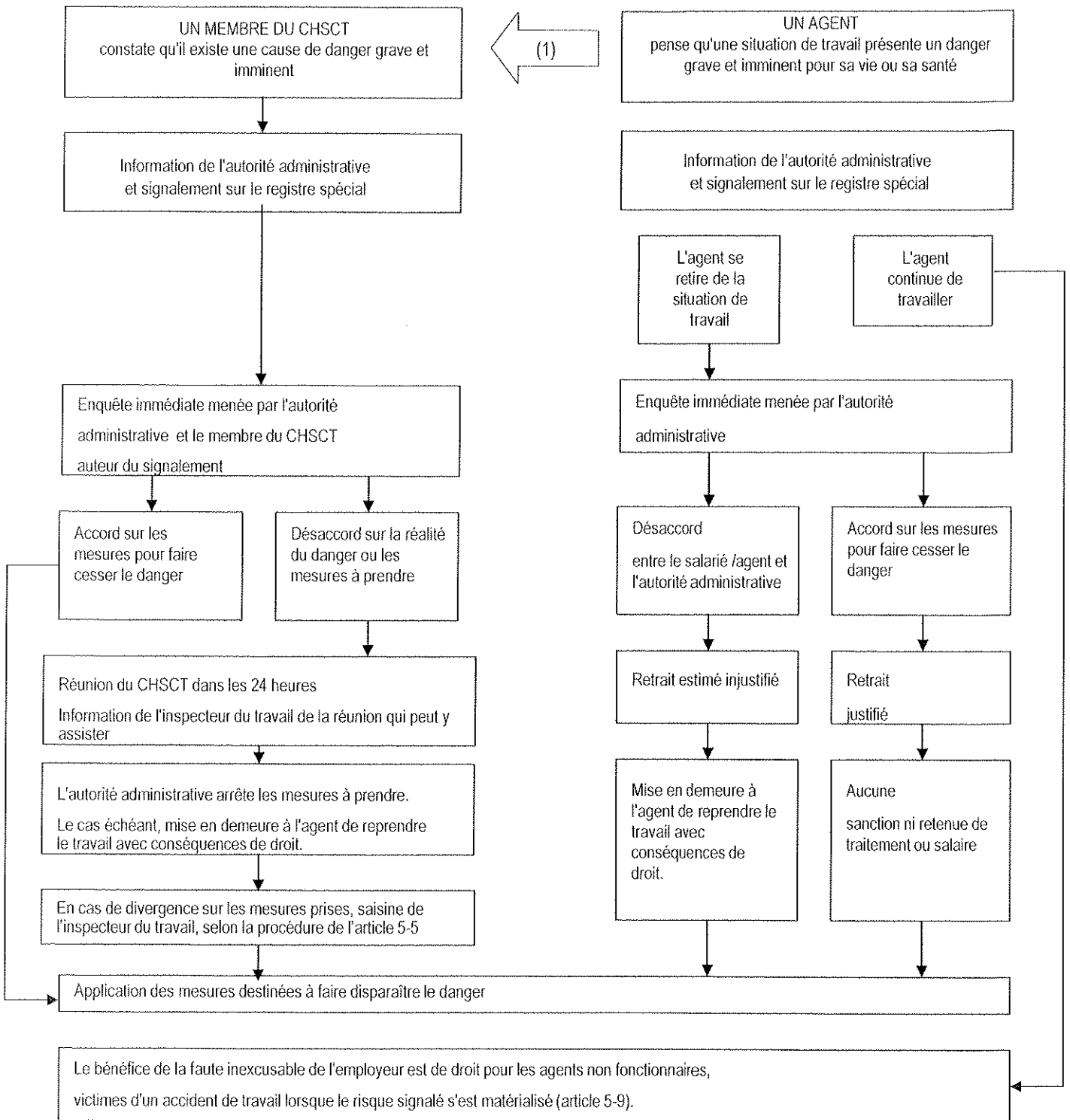
Fait à ... , le ...

Signature du chef de service

Signature du délégué régional du CNRS

Signature du (ou des) chefs d'établissements partenaires

Annexe n°2 Procédure de droit d'alerte et de droit de retrait (décret n°82-453)



(1) Information souhaitable et opportune

## Annexe n°3

### Critères pour la définition du temps d'exercice des AP et de leur nombre pour une même structure

1. **Situations correspondantes à un temps d'activité « prévention » inférieur ou égal à 10% d'un temps de travail à temps plein**
  - Structure à vocation uniquement administrative (services administratifs d'instituts, services administratifs de délégations régionales, ...).
  - Unités de recherche ne mettant en œuvre que des outils bureautiques (certaines unités de SHS ...).
  - Unités de recherche ne mettant en œuvre que des outils informatiques (calculateurs, bases de données ...).
  
2. **Situations correspondantes à un temps d'activité « prévention » supérieur à 10% d'un temps de travail à temps plein**
  - Services logistiques, ateliers (de délégations régionales...).
  - Unités de recherche mettant en œuvre des produits ou des équipements présentant des risques particuliers (chimique, radioactif, biologique, physique...).
  - Unités de recherche dont les agents peuvent être exposés à des risques particuliers sur le terrain, en mission (fouilles archéologiques, plongée scientifique...).
  
3. **Situations pouvant justifier la nomination de plusieurs AP**
  - Structure sise sur plusieurs sites distincts. Dans ce cas, la répartition « géographique » de l'activité des AP est précisée dans les lettres de cadrage correspondantes.
  - Structure présentant des risques spécifiques très distincts (ex : unité de chimie développant une activité LASER importante). Dans ce cas, la répartition « thématique » de l'activité des AP est précisée dans les lettres de cadrage correspondantes.
  - Structure de très grande taille (plus de 200 personnes).

Pour les situations 2 et 3, la nomination d'un AP à temps plein peut être justifiée eu égard à l'analyse des risques. Dans le cas où plusieurs AP sont nommés et que l'un d'entre eux exerce à plein temps, une mission de coordination peut être confiée à ce dernier, sans remise en cause de la coordination générale assurée par le conseiller de prévention de l'établissement avec lequel il doit collaborer.

DEC123055DR18

**Décision relative au tarif des produits de la plateforme de Caractérisation de l'unité n° 8520. Intitulée « Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie (IEMN) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100261DAJ en date du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription du Nord Pas-de-Calais et Picardie ;

**Vu** la décision n°105283DAJ en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription du Nord Pas-de-Calais et Picardie notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme de caractérisation de l'unité n° 8520 intitulée « Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie (IEMN) » sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 30 novembre 2012

Pour le Président et par délégation  
La déléguée régionale  
Françoise PAILLOUS



Délégation  
Nord - Pas de calais Picardie

[www.dr18.cnrs.fr](http://www.dr18.cnrs.fr)

Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canoniers  
59046 LILLE Cedex

T. +33 (0)3 20 12 58 27

Affaire suivie par Nathalie DUGAUTIER  
Responsable Budget et Pôle Ressources

Mail : [nathalie.dugautier@dr18.cnrs.fr](mailto:nathalie.dugautier@dr18.cnrs.fr)

	Tarif Prestation Académique	Location Industrielle	Tarif Prestation Industrielle
Station sous vide avec ZVA	217,00 €	261,00 €	433,00 €
Polytec MSA500	310,00 €	355,00 €	601,00 €
AFM SMM Agilent	418,00 €	501,00 €	830,00 €
Mesures sous pointes Sij <8GHz	212,00 €	236,00 €	407,00 €
Mesures sous pointes Sij <110GHz	291,00 €	312,00 €	549,00 €
Mesures sous pointes Millimétrique >110GHz	391,00 €	444,00 €	757,00 €
Mesures Non Linéaires 50GHz - Bruit	299,00 €	421,00 €	645,00 €
Mesures pulsées DC	213,00 €	243,00 €	415,00 €
Mesures caméra Infrarouge	220,00 €	280,00 €	452,00 €
Mesures DC cryogénique	243,00 €	239,00 €	443,00 €
Mesures hyperfréquences 67GHz cryogénique	310,00 €	347,00 €	597,00 €
Mesures statiques	193,00 €	192,00 €	353,00 €
Mesures simulateur solaire	200,00 €	172,00 €	344,00 €

DEC123115DR01

Décision portant cessation d'activité de Mme Audrey GOULIAN aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC100204DR01 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 portant nomination de Mme **Audrey GOULIAN** aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme **Audrey GOULIAN**, dans l'unité du CNRS n°8119, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 14 mai 2012

Claude MEUNIER

directeur de l'UMR 8119  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional de Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

DEC122903INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de M. Guillaume Leyte et nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7184 intitulée Institut d'histoire du droit- M. Olivier DESCAMPS.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7184 intitulée Institut d'histoire du droit et nommant M. Guillaume Leyte, directeur de cette unité;

**Vu** l'accord du partenaire;

**Vu** l'accord de conseil du laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Guillaume Leyte, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.
- II. A compter de cette même date, M. Olivier Descamps, professeur des universités de l'université Panthéon-Assas Paris III, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2012, soit 6 mois.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30/11/2012

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand



DEC122971DR02

**Décision portant nomination de Mme Stéphanie Lau aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'université Paris Diderot Paris 7 le 11/01/2011, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7086 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 portant renouvellement de l'unité mixte n°7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes ;

**Vu** la décision n° 121858INC du 17/07/2012 portant nomination de M. François Maurel en qualité de directeur ;

**Vu** le courrier en date du 09/07/2012 ;

Considérant que Mme Stéphanie Lau a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 19/09/2012 au 21/09/2012 et du 17/10/2012 au 19/10/2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Stéphanie Lau, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes à compter du 20/10/2012.

Mme Stéphanie Lau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Stéphanie Lau est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

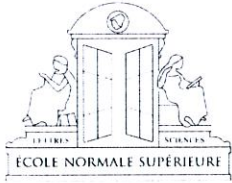
**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/11/2012

Le directeur de l'unité  
François Maurel

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Paris Diderot Paris 7  
Vincent Berger



# Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

DEC121470DR02

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Ecole normale supérieure le 10/12/2010, portant création de l'unité mixte de recherche n° 8551 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18/12/2009 portant renouvellement de l'unité n° 8551 intitulée Laboratoire Pierre Aigrain nommant monsieur Jean-Marc Berroir directeur de l'unité;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 01/09/2011 ;

Considérant que M. Takis Kontos a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS du 05/03/2012 au 07/03/2012 et du 02/04/2012 au 04/04/2012

DECIDE :

Article 1 : M. Takis Kontos, chargé de recherche au CNRS est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 8551, à compter du 05/04/2012.

M. Takis Kontos exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.



Délégation Paris B

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

T. 01 42 34 94 00  
F. 01 43 26 87 23

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Takis Kontos est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 08/06/2012

Le directeur de l'unité

Jean-Marc Berroir

(Signature)



Jean-Marc BERROIR  
Directeur du Laboratoire  
Pierre Aigrain  
Ecole Normale Supérieure

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Christine d'Argouges



Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure

Marc Mézard



DEC123000DR02

**Décision portant nomination de Mme Françoise Pillier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR15 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 08A001DSI du 19/12/2008 nommant M. François Huet directeur de l'unité de recherche n°UPR15 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 13/06/2012 ;

Considérant que Mme Françoise Pillier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 19/09/2012 au 21/09/2012 et du 17/10/2012 au 19/10/2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Françoise Pillier, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPR15, à compter du 01/01/2013.

Mme Françoise Pillier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Françoise Pillier est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/11/2012

Le directeur de l'unité  
François Huet

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

DEC123004DR02

**Décision portant cessation de fonctions de M. Vincent Vivier, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UPR15 intitulée Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 090159DR02 du 12/06/2009 portant nomination de M. Vincent Vivier aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

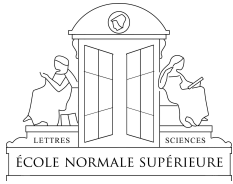
**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Vincent Vivier dans l'unité du CNRS n°UPR15, à compter du 01/01/2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27/11/2012

Le directeur de l'unité  
François Huet

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges



DEC122867DR02

**Décision portant nomination de Mme Delphine Rider aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition (RISC)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la convention conclue avec l'École normale supérieure le 04/05/2011 portant création de l'unité mixte de service n°3332 ;

**Vu** la décision n° 10A012DSI du 19/12/2009 portant création de l'unité mixte n°3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition et nommant M. Jean Lorenceau en qualité de directeur ;

**Vu** le courrier en date du 26/07/2012 ;

Considérant que Mme Delphine Rider a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 19/09/2012 au 21/09/2012 et du 17/10/2012 au 19/10/2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Delphine Rider, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition à compter du 20/10/2012.

Mme Delphine Rider exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Delphine Rider est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/11/2012

Le directeur de l'unité  
Jean Lorenceau

Visa de la déléguée régional(e) du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard



**Décision portant nomination de M. Maxime DAHAN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122734DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie et nommant M. Jean-François JOANNY directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Maxime DAHAN, directeur de recherche au CNRS est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 en remplacement de M. Jean-François JOANNY appelé à d'autres fonctions

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 décembre 2012.



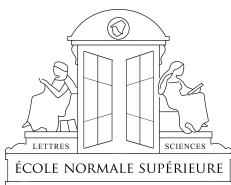
Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90



DEC123100DR02

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Géraldine Hallais, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité FR2702 intitulée Sciences Chimiques de l'Analyse et de la Mesure de Paris-Centre**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n°120427DR02 du 27/01/2012 portant nomination de Mme Géraldine Hallais aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Géraldine Hallais, dans l'unité du CNRS n°2702, à compter du 01/12/2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11 décembre 2012

Le directeur de l'unité  
Christian Amatore

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

DEC122970DR02

**Décision portant nomination de Mme Gaëlle Trippe aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'université Paris Diderot Paris 7 le 11/01/2011, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7086 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 portant renouvellement de l'unité mixte n°7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes ;

**Vu** la décision n° 121858INC du 17/07/2012 portant nomination de M. François Maurel en qualité de directeur ;

**Vu** le courrier en date du 09/07/2012 ;

Considérant que Mme Gaëlle Trippe a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 19/09/2012 au 21/09/2012 et du 17/10/2012 au 19/10/2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Gaëlle Trippe, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7086 intitulée Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes à compter du 20/10/2012.

Mme Gaëlle Trippe exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Gaëlle Trippe est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

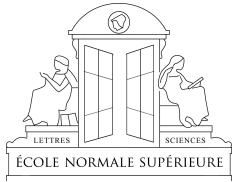
**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/11/2012

Le directeur de l'unité  
François Maurel

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Paris Diderot Paris 7  
Vincent Berger



DEC122814DR02

**Décision portant nomination de Mme Marie-Aude Plamont aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif (PASTEUR)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Ecole normale supérieure le 10/12/2010, portant création de l'unité mixte n°8640 ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Pierre et Marie Curie le 22/03/2010 portant création de l'unité mixte n°8640 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18/12/2009 portant renouvellement de l'unité mixte n°8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-Electronique ou Radiatif et nommant M. Ludovic Jullien en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 17/11/2011 ;

Considérant que Mme Marie-Aude Plamont a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 19/09/2012 au 21/09/2012 et du 17/10/2012 au 19/10/2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Marie-Aude Plamont, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-Electronique ou Radiatif, à compter du 01/11/2012.

Mme Marie-Aude Plamont exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Aude Plamont est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06/11/2012

Le directeur de l'unité  
Ludovic Jullien

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard

Visa du Président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

**Décision portant nomination de M. Axel BUGUIN aux fonctions de directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122734DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie et nommant M. Jean-François JOANNY directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Axel BUGUIN, Professeur à l'Université Pierre et Marie Curie, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 30 juin 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **05 DEC. 2012**



Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC123158DR03

**Décision portant nomination de M. Frédéric Claude aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Ile-de-France Est**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC10017DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Brice Kerber, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'agrément du coordonnateur national de prévention et de sécurité du CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Frédéric Claude, Ingénieur d'études, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012, ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Ile-de-France Est en remplacement de Mme Amélie Hennequin-Caillet appelée à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 11 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Brice Kerber



DEC123038INSHS

**Décision portant nomination de Mme Isabelle LEGLISE aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8202 intitulée Structures et dynamique des Langues**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122735DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°8202 intitulée Structure et dynamique des Langues et nommant Mme Anaïd DONABEDIAN-DEMOPOULOS directrice de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Isabelle LEGLISE, Chargée de recherche 1<sup>ère</sup> classe CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 15 septembre 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

## DEC122789DR04

Décision portant nomination de M. Guillaume HUCHER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité CNRS n° UPR3293 intitulée Unité de neurosciences, information et complexité

### LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 10A001DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de l'UPR3293 intitulée « Unité de neurosciences, information et complexité », dont le directeur est Monsieur Yves FREGNAC ;

Considérant que M. Guillaume HUCHER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS les 19/20/21 septembre 2012 et 17/18/19 octobre 2012.

### DECIDE :

**Article 1 :** M. Guillaume HUCHER, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité CNRS n° UPR3293, à compter du 20 octobre 2012.

M. Guillaume HUCHER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Guillaume HUCHER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.



Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 novembre 2012  
Le directeur de l'unité  
Yves FREGNAC



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91196 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC122257INSU

**Décision portant nomination de plein exercice de M. Pierre-Alain DUC aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 7158 intitulée Astrophysique, Instrumentation et Modélisation de Paris-Saclay**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7158 intitulée *Astrophysique interactions multi-échelles* et nommant M. Pierre-Olivier LAGAGE directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC101438INSU du 26 mars 2010 nommant M. Pierre-Alain DUC directeur adjoint par intérim et portant changement de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°7158 ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Pierre-Alain DUC, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de plein exercice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 15 octobre 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 DEC. 2012



Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC122995INP

**Décision portant nomination de M. Emmanuel Trizac aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8626 intitulée « Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

**Vu** la décision n° 121675INP en date du 11 juin 2012 portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8626 intitulée « Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques » - M. Emmanuel Trizac ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012, M. Emmanuel Trizac, professeur d'université première classe au sein de l'Université Paris-Sud, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

## DEC122793DR04

Décision portant nomination de M. Cédric VILLEBASSE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité CNRS / Université Paris-Sud n° UMR8622 intitulée Institut d'électronique fondamentale

### LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8622 intitulée « Institut d'électronique fondamentale » ;

Vu la décision n° 121186INSIS nommant Monsieur André De LUSTRAC directeur de l'unité à compter du 02/04/2012 ;

Considérant que M. Cédric VILLEBASSE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS les 19/20/21 septembre 2012 et 17/18/19 octobre 2012.

### DECIDE :

**Article 1 :** M. Cédric VILLEBASSE, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité CNRS / Université Paris-Sud n° UMR8622, à compter du 20 octobre 2012.

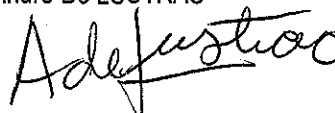
M. Cédric VILLEBASSE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Cédric VILLEBASSE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 novembre 2012

Le directeur de l'unité  
André De LUSTRAC



Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BLITZ



Bâtiment 300  
91405 ORSAY cedex



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

## DEC122790DR04

Décision portant nomination de M. Xavier LE ROUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité CNRS / Université Paris-Sud n° UMR8622 intitulée Institut d'électronique fondamentale

### LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8622 intitulée « Institut d'électronique fondamentale » ;

**Vu** la décision n° 121186INSIS nommant Monsieur André De LUSTRAC directeur de l'unité à compter du 02/04/2012 ;

Considérant que M. Xavier LE ROUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS les 19/20/21 septembre 2012 et 17/18/19 octobre 2012.

### DECIDE :

**Article 1 :** M. Xavier LE ROUX, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité CNRS / Université Paris-Sud n° UMR8622, à compter du 20 octobre 2012.

M. Xavier LE ROUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Xavier LE ROUX est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 novembre 2012

Le directeur de l'unité

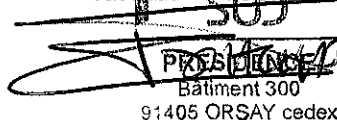
André De LUSTRAC



Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP



Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BETHOUIN



PARIS  
BÂTIMENT 300  
91405 ORSAY cedex



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC122931INSU

**Décision portant nomination de Mme Céline Reylé aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service n° 3245 intitulée « Terre-Environnement-Temps-Astronomie »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC122739INSU du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 3245 intitulée « *Terre-Environnement-Temps-Astronomie* » et nommant M. François Vernotte directeur de cette unité ;

**Vu** l'arrêté ministériel en date du 8 août 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Céline Reylé, astronome à l'université de Franche-Comté Besançon, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 21 septembre 2012 en remplacement de M. François Vernotte démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC123068IN2P3

**Décision portant nomination de M. Pierre-Etienne Macchi aux fonctions de directeur de l'unité de service et recherche n°6402 intitulée Centre de Calcul de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité de service et recherche intitulée Centre de Calcul ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Pierre-Etienne Macchi, Ingénieur de Recherche hors classe, est nommé directeur de l'unité de service et recherche intitulée Centre de Calcul de l'Institut de physique nucléaire et de physique des particules n° de code 6402 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014 en remplacement de Monsieur Dominique Boutigny.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



DEC122027DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122738DSI portant création / renouvellement l'unité UPS n°44 intitulée Transgenèse et archivage d'animaux modèles et nommant M. Yann HERAULT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 02/02/2012 ;

Considérant que M. Abdelmalek ZIADI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR16 du 28/01/2009 au 30/01/2009 et du 10/03/2009 au 13/03/2009.

DECIDE :

Article 1 : M. Abdelmalek ZIADI, Ingénieur d'études, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UPS n° 44 à compter du 01/01/2012.

M. Abdelmalek ZIADI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Abdelmalek ZIADI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Illkirch, le 10/07/2012

Yann HERAULT  
Directeur de l'unité UPS n°44

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 05/09/2012

DEC122035DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---



Délégation  
Centre Poitou-Charentes

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3E, Avenue de la recherche scientifique  
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création / renouvellement l'unité UMR n°7328 intitulée Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'Espace et nommant M. Michel TAGGER en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 15/10/2012 ;

Considérant que M. Frédéric SAVOIE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes et l'Université d'Orléans les 5 et 6 octobre 2009, les 20 et 21 octobre 2009 et les 12 et 13 novembre 2009.

DECIDE :

Article 1 : M. Frédéric SAVOIE, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UMR n° 7328 à compter du 01/01/2012.

M. Frédéric SAVOIE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric SAVOIE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 29/11/2012

Michel TAGGER  
Directeur de l'unité UMR n°7328

Youssefi TOURE  
Président de l'Université d'Orléans  
Date et visa 06/12/2012

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Date et visa

18 DEC. 2012

DEC122034DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---



Délégation  
Centre Poitou-Charentes

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3E, Avenue de la recherche scientifique  
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création / renouvellement l'unité UMR n°7328 intitulée Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'Espace et nommant M. Michel TAGGER en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 15/10/2012 ;

Considérant que M. Stéphane CHEVRIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes du 24 au 26 novembre 2004 et du 02 au 04 mars 2005.

DECIDE :

Article 1 : M. Stéphane CHEVRIER, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UMR n° 7328 à compter du 01/01/2012.

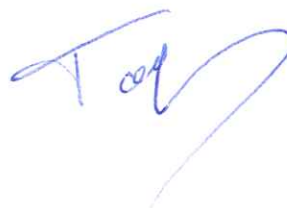
M. Stéphane CHEVRIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Stéphane CHEVRIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 29/11/2012

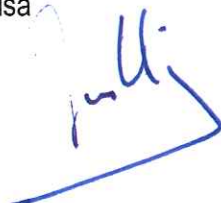
Michel TAGGER  
Directeur de l'unité UMR n°7328



Youssefi TOURE  
Président de l'Université d'Orléans  
Date et visa 06/12/2012



Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Date et visa 18 DEC. 2012



DEC122934INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de M. Francis MESSNER, et nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7012 intitulée PRISME – M. Jay ROWELL.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7012 intitulée PRISME et nommant M Francis MESSNER, directeur de cette unité;

**Vu** l'accord du partenaire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Francis MESSNER, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.
- II. A compter de cette même date, M. Jay ROWELL, chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2012, soit 3 mois.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30/11/2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

**DEC122221INC**

Portant nomination de Madame Nicole ALBEROLA, Monsieur Yann BULTEL et Monsieur Jean-Claude LEPRETRE, aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5279 intitulée «Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces».

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de Monsieur Joël BERTRAND aux fonctions de Directeur général délégué à la science du CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant notamment création de l'unité mixte de recherche n°5279 intitulée «Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces», et nommant Monsieur Ricardo NOGUEIRA directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**Vu** l'accord des organismes partenaires ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

**Décide :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012, sont nommés respectivement directrice adjointe et directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée :

- Madame Nicole ALBEROLA, professeur à l'Université de Savoie ;
- Monsieur Yann BULTEL, professeur à l'Institut polytechnique de Grenoble ;
- Monsieur Jean-Claude LEPRETRE, professeur à l'Université de Joseph Fourier.

**Art. 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

**05 DEC. 2012**



Pour le Président et par délégation,  
Joël BERTRAND



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90



DEC122951DR12

**Décision portant nomination de M. Pierre PERRIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7343 intitulée IUSTI**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR7343 intitulée IUSTI et nommant M. Lounes TADRIST en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 7 septembre 2012 ;

Considérant que M. Pierre PERRIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS en 1999,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Pierre PERRIER, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7343 intitulée IUSTI, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Pierre PERRIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pierre PERRIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21 novembre 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Lounès TADRIST

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122991DR12

**Décision portant nomination de M. Vincent LONG aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7345 intitulée P2IM**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR 7345 intitulée P2IM et nommant M. Jean-Marc LAYET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 13 septembre 2011 ;

Considérant que M. Vincent LONG a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de Provence du 21 janvier au 6 février 2008,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Vincent LONG, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7345 intitulée P2IM, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Vincent LONG exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Vincent LONG est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 26 octobre 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Jean-Marc LAYET

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

**DEC121965INEE**

Décision portant nomination de M. Richard JOFFRE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 5175 intitulée *Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive*

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5175 intitulée *Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive* et nommant M. Eric GARNIER, directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Richard JOFFRE, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, en remplacement de M. Eric GARNIER, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122948INSIS

**Décision portant nomination de M. Gabriel Olalde aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°3344 intitulée Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire (FédESol)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC10A006DSI du 19 décembre 2009 portant création de la fédération de recherche n°3344 intitulée « Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire (FédESol) » et nommant Mme Danièle Escudié, directrice de cette unité ;

**Vu** la décision n° DEC112576INSIS du 22 décembre 2011 modifiant la décision n°DEC10A006DSI ;

**Vu** la décision n° DEC122158INSIS du 26 juillet 2012 portant nomination de M. Gabriel Olalde aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°3344 intitulée Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire (FédESol)

**Vu** l'avis émis par le conseil de fédération ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Gabriel Olalde, Directeur de recherche du CNRS est nommé directeur de la fédération de recherche intitulée Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire (FédESol) n° de code 3344 à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



DEC122285DR14

## Décision portant nomination d'un Assistant de Prévention

---

- Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu, le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- Vu, l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, la lettre de cadrage du président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010 ;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu, le décret du 29 novembre 1961 portant création de l'INSA de Toulouse ;
- Vu La décision n° DEC120862INSB du 27/04/2012 nommant Monsieur Bernard Ducommun, directeur de l'unité de recherche n° UMS 3039 ;

**Article 1 :** Monsieur Jacques ROUQUETTE, Ingénieur de Recherche 2<sup>ème</sup> classe (agent CNRS), est nommé Assistant de Prévention (A.C.M.O) dans l'unité n° UMS 3039 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'Assistant de Prévention.

**Article 2 :** L'Assistant de Prévention exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'Assistant de Prévention effectueront un bilan des missions de l'Assistant de Prévention et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

**Article 3 :**

- ◆ L'Assistant de Prévention assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.
- ◆ Il prévient des dangers.
- ◆ Il participe à la réalisation d'actions de prévention.
- ◆ Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.
- ◆ Sa mission consiste notamment à :
  - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
  - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
  - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
  - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
  - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
  - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
  - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
  - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
  - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
  - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

**Article 4 :** Il a suivi une formation initiale les 10, 11, 12, 19, 20 et 21 janvier 2011.

**Article 5 :** Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

**Article 6 :** L'Assistant de Prévention peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

**Article 7 :** Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 9 août 2012

La Directrice de l'unité

Le Délégué Régional du CNRS

Le Président de l'UPS

Le Directeur de l'INSA Toulouse





## Nomination d'une personne compétente en radioprotection

---

DEC122844DR14

Conformément à la réglementation en vigueur<sup>1</sup>, Monsieur Benoît RANTY a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche hors ICPE, option *sources scellées, appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules*, option source non scellée et sources scellées nécessaires à leur contrôle, délivrée par Dekra.

Monsieur Benoît RANTY est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° UMR 5546 à dater du 17 février 2011.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 17 février 2011 date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs<sup>2</sup>.

*Elisabeth JAMET*

*Patrick MOUNAUD*

Directeur de l'UMR 5546  
LRSV

Délégué Régional  
CNRS Midi-Pyrénées

*Monsieur Bertrand MONTHUBERT*

Président  
Université Paul Sabatier

---

<sup>1</sup> Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

<sup>2</sup> Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

DEC122544INSIS

**Décision portant nomination de M. Pascal Guiraud aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5504 intitulée Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche 5504 intitulée Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP) et nommant M. Nicholas Lindley directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord de l'INSA Toulouse ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Pascal Guiraud, professeur de l'INSA Toulouse, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



**DEC123024DR14**

## Décision portant nomination d'un Assistant de Prévention (ACMO)

---

- Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- Vu, le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- Vu, l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu La décision n° DEC11A001DSI du 04/01/2011 nommant Madame Paola Arimondo directrice de l'unité de recherche n° USR 3388 ;

**Article 1 :** Madame Elodie Rilova, Technicien de Classe Normale (agent CNRS), est nommée Assistant de Prévention (A.C.M.O) dans l'unité n° USR 3388 à compter du 6 avril 2012 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'Assistant de Prévention.

**Article 2 :** L'Assistant de Prévention exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'Assistant de Prévention effectueront un bilan des missions de l'Assistant de Prévention et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

**Article 3 :**

- ◆ L'Assistant de Prévention assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.
- ◆ Il prévient des dangers.
- ◆ Il participe à la réalisation d'actions de prévention.
- ◆ Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.
- ◆ Sa mission consiste notamment à :
  - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
  - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
  - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
  - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
  - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
  - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
  - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
  - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
  - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
  - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

**Article 4 :** Elle a suivi une formation initiale les 27, 28, 29 mars 2012 et les 3, 4 et 5 avril 2012 organisée par le CNRS Midi-Pyrénées et l'INSERM Midi-Pyrénées Limousin.

**Article 5 :** Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

**Article 6 :** L'Assistant de Prévention peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

**Article 7 :** Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 15 novembre 2012

La Directrice de l'Unité

Le Délégué Régional du CNRS

**Décision portant nomination de M. Nicolas PLAZOLLES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5234 intitulée Microbiologie fondamentale et pathogénicité**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5234 intitulée Microbiologie fondamentale et pathogénicité et nommant M. Michael KANN en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 10/12/2012 ;

Considérant que M. Nicolas PLAZOLLES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Nicolas PLAZOLLES, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5234 intitulée Microbiologie fondamentale et pathogénicité – Bât. 3A, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

M. Nicolas PLAZOLLES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas PLAZOLLES est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Michael KANN

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du Président de l'Université Bordeaux Segalen  
Manuel TUNON de LARA

DEC122730DR15

**Décision portant nomination de M. Alain OCHSENHOFER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant création de l'unité mixte de recherche n° 5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) et nommant M. Eric ARQUIS en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 15/10/2012 ;

Considérant que M. Alain OCHSENHOFER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Alain OCHSENHOFER, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) – Bât. ENSAM, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

M. Alain OCHSENHOFER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alain OCHSENHOFER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Eric ARQUIS

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du directeur de l'ENSAM – Centre de Bordeaux-Talence  
Dominique SCARAVETTI

Visa du directeur de l'Institut Polytechnique de Bordeaux  
François CANSSELL



DEC122729DR15

**Décision portant nomination de Mme Karine LECUONA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB) et nommant M. Jean-François JAULENT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 14/02/2012 ;

Considérant que Mme Karine LECUONA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Karine LECUONA, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB) – Bât. A33, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Mme Karine LECUONA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Karine LECUONA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Jean-François JAULENT

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du président de l'Université Bordeaux Segalen  
Manuel TUNON de LARA

Visa du directeur de l'Institut Polytechnique de Bordeaux  
François CANSELL

DEC122725DR15

**Décision portant nomination de M. Luc NEGRONI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) et nommant M. Erick DUFOURC en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 31/03/2011 ;

Considérant que M. Luc NEGRONI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Luc NEGRONI, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) – Bât. Centre génomique fonctionnelle de Bordeaux, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

M. Luc NEGRONI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Luc NEGRONI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Erick DUFOURC

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du directeur de l'Institut Polytechnique de Bordeaux  
François CANSSELL

**Décision portant nomination de Erwan Le Menn aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°6112, intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la circulaire n°MFPP1122325C du 08 août 2011 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de Nantes ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes et nommant M. Eric Humler en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 05 décembre 2011 ;

Considérant que M. Erwan Le Menn a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Nantes du 21 mars 2011 au 19 avril 2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Erwan Le Menn, Ingénieur d'études de 2<sup>e</sup> classe, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes, à compter du 01 janvier 2012.

M. Erwan Le Menn exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Erwan Le Menn est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 08 novembre 2012

Le directeur de l'unité

Eric Humler

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Nantes

Olivier Laboux

DEC123157INSMI

**Décision portant nomination de M. Vincent Colin aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°2962 intitulée mathématiques des Pays de Loire**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122740DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2962 intitulée mathématiques des Pays de Loire et nommant M. Christoph SORGER, directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de fédération ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Vincent Colin, Professeur des universités à l'Université de Nantes, est nommé directeur de la fédération de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 en remplacement de M. Christoph Sorger, démissionnaire

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

# Décision DEC122238DR18

## portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Lille1 le 18 décembre 2009 portant création de l'unité mixte de recherche n° 8181 ;

**Vu** la décision n°DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 nommant Lionel MONTAGNE directeur de l'unité de recherche n°8181 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 12/07/2012 ;

Considérant que M. Dominique PREVOST a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 09 AU 11/09/96 et du 19 au 21/11/96.

DECIDE :

Article 1 : M. Dominique PREVOST IE est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 8181, à compter du 01/02/2012.

M. Dominique PREVOST exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Dominique PREVOST est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Déléguée régionale

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canoniers  
59046 LILLE Cedex



Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 06/08/2012  
Le directeur de l'unité  
Lionel MONTAGNE

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du chef d'établissement partenaire  
Francis MARCOIN Président de l'Université d'Artois

DEC123184DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Madame Murielle BUSBY agent comptable secondaire par intérim de la délégation « Languedoc-Roussillon» du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision 121721DCIF du 29 mai 2012 nommant Madame Murielle BUSBY agent comptable secondaire intérimaire de la délégation « Languedoc-Roussillon » à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012

VU, la lettre de la Direction générale des finances publiques du 10 décembre 2012 donnant agrément à Mme Christine CAZALET pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Languedoc-Roussillon», à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

VU, l'avis favorable de l'agent comptable principal, administrateur général des finances publiques

## **DECIDE**

Art. 1<sup>er</sup> - Madame Murielle BUSBY, inspectrice divisionnaire des finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire par intérim de la délégation « Languedoc-Roussillon » à compter du 31 décembre 2012.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17 décembre 2012

P/le Président du CNRS  
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

DEC123191DCIF

Décision portant nomination de Madame Christine CAZALET agent comptable secondaire de la délégation « Languedoc-Roussillon» du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision DEC123184DCIF du 17 décembre 2012 notifiant la cessation de fonctions de Madame Murielle BUSBY agent comptable secondaire de la délégation régionale « Languedoc-Roussillon» par adjonction de service

VU, la lettre de la Direction générale des finances publiques du 10 décembre 2012 donnant agrément à Madame Christine CAZALET, inspectrice des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Languedoc-Roussillon»

VU, l'avis favorable de l'Administrateur général des Finances Publiques, agent comptable principal du CNRS

## **DECIDE**

Art. 1<sup>er</sup> – Madame Christine CAZALET, inspectrice des finances publiques, est nommée agent comptable secondaire de la délégation « Languedoc-Roussillon» à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17 décembre 2012

P/le Président du CNRS  
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

## **DEC123119DAJ**

Décision portant nomination de Mme Julie Zeler aux fonctions de responsable du pôle Nouvelles Technologies, Responsabilités de la direction des affaires juridiques

### **LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100148DAJ portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100168DAJ portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Julie Zeler, ingénieure d'études, est nommée responsable du pôle Nouvelles Technologies, Responsabilités de la direction des affaires juridiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Alain Fuchs

**DEC123104DAJ**

Décision portant nomination de Mme Anne Pépin aux fonctions de directrice de la Mission pour la place des femmes au CNRS

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 010073DCAJ du 27 juillet 2001 portant création de la Mission pour la place des femmes au CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Anne Pépin, chargée de recherche, est nommée directrice de la Mission pour la place des femmes au CNRS, à compter du 15 décembre 2012 en remplacement de Mme Pascale Bukhari.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Alain Fuchs

**DEC123110DAJ**

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions d'adjointe au directeur des affaires juridiques

**LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100148DAJ portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100168DAJ portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Il est mis fin aux fonctions de Mme Myriam Fadel, responsable du pôle Nouvelles Technologies, Responsabilités de la direction des affaires juridiques, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Art. 2.** – A compter de cette même date, Mme Myriam Fadel, ingénieure de recherche, est nommée adjointe au directeur des affaires juridiques.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Alain Fuchs

**DEC123088DAJ**

Décision portant nomination de M. Jean Baty aux fonctions de responsable du Service centralisé des concours

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifié portant organisation de la direction des ressources humaines,

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Jean Baty, ingénieur d'études, est nommé responsable du Service centralisé des concours, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 décembre 2012

ALAIN FUCHS

DEC123244MPF

**Décision portant nomination de Mme Nicole ABALLEA aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°010073DCAJ du 27 juillet 2001 portant création d'une mission pour la place des femmes au CNRS

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Nicole ABALLEA, ingénieure de recherche hors classe au CNRS, adjointe au directeur de l'Observatoire de la Côte d'Azur, est nommée chargée de mission auprès du président pour la Mission pour la place des femmes au CNRS, **du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2013**. Sa mission a pour objet d'accompagner la mise en œuvre du plan d'actions d'égalité professionnelle validé par la présidence, notamment en partenariat avec la direction des ressources humaines.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Nicole ABALLEA demeure affectée à l'Observatoire de la Côte d'Azur.

**Article 2**

Du **1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2013**, Madame Nicole ABALLEA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Côte d'Azur.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs



**DEC123172DRH**

désignant le président de la séance du COS du 13 décembre 2012

## **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 121284DRH du 23 avril 2012 modifiant la décision n° 940029SJUR du 14 mars 1994 portant création d'un observatoire des métiers de la recherche scientifique et de l'administration de la recherche, et d'un comité d'orientation et de suivi de l'observatoire des métiers,

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Emmanuel RIDENT, directeur adjoint des ressources humaines, est désigné pour présider la première partie de la réunion du comité d'orientation et de suivi de l'observatoire des métiers et de l'emploi scientifique du 13 décembre 2012.

### **Article 2**

La décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

DEC123124INSHS

**Décision portant nomination de M Vianney DEQUIEDT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International-CERDI.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC122778INSHS en date du 30 novembre 2012 portant nomination de M Vianney DEQUIEDT aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6587 intitulée Centre d'études et de recherches sur le Développement international-CERDI ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Vianney DEQUIEDT, Professeur à l'université d'Auvergne, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

**DEC122674DAJ**

Décision portant cessation de fonctions de M. Bertrand Fourcade, délégué scientifique de l'Institut de Physique (INP)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°090199DAJ du 23 décembre 2009 portant nomination de M. Bertrand Fourcade aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de Physique (INP),

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Il est mis fin aux fonctions de délégué scientifique de l'INP de M. Bertrand Fourcade à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 octobre 2012

Alain Fuchs

DEC123233DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Raf JOCKERS, directeur de l'unité GDR3545 intitulée Les récepteurs couplés aux protéines G – de la physiologie au médicament, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 120060DSI du 1<sup>er</sup> janvier 2012 portant création de l'unité GDR3545, intitulée « Les récepteurs couplés aux protéines G – de la physiologie au médicament », dont le directeur est Monsieur Ralf JOCKERS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Ralf JOCKERS, directeur de l'unité GDR3545, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ralf JOCKERS, délégation de signature est donnée à Madame Michelle LIU, Ingénieur d'études 1<sup>er</sup> classe, et Monsieur Yannig PAUCHONT, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-seine, le 17 décembre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC123237DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Marie-Laure PERONNE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS828 intitulée Centre de données socio-politiques**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A011DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMS828, intitulée « Centre de données socio-politiques », dont le directeur est Monsieur Alain CHENU ;

**Vu** la décision n° 100068INSHS du 31 août 2010, portant nomination de Monsieur Laurent LESNARD, aux fonctions de directeur, à compter du 22 avril 2010, de l'unité UMS828, et jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de Monsieur Alain CHENU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Marie-Laure PERONNE, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 décembre 2012

Le Directeur d'unité  
Laurent LESNARD

DEC123155DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier GIRAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique CNAM**

**LE DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A002DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR3320, intitulée « Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique », dont la directrice est Madame Isabelle BERREBI-HOFFMANN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GIRAUD, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GIRAUD, délégation est donnée à Madame Zaëra MARIAUX, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GIRAUD et de Madame Zaëra MARIAUX, délégation est donnée à Madame Léa LIMA, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 décembre 2012

La Directrice d'unité  
Isabelle BERREBI-HOFFMANN

DEC123234DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Michelle LIU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3545 intitulée Les récepteurs couplés aux protéines G – de la physiologie au médicament**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120060DSI du 1<sup>er</sup> janvier 2012 portant création de l'unité GDR3545, intitulée « Les récepteurs couplés aux protéines G – de la physiologie au médicament », dont le directeur est Monsieur Ralf JOCKERS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Michelle LIU, Ingénieur d'études 1<sup>er</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michelle LIU, délégation est donnée à Monsieur Yannig PAUCHONT, Technicien de classe exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 décembre 2012

Le Directeur d'unité  
Ralf JOCKERS

DEC123152DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Lionel MARTI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologies, cultures**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7192, intitulée « Proche-Orient, Caucase : Iran, continuités, et diversités », dont le directeur est Monsieur Jean-Marie DURAND ;

**Vu** la décision n° 111333INSHS du 26 juillet 2011 portant changement d'intitulé et nomination de Monsieur Thomas RÖMER, Directeur par intérim de l'UMR7192 intitulée « Proche-Orient, Caucase : langues, archéologies, cultures » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Lionel MARTI, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel MARTI, délégation est donnée à Monsieur Christophe NICOLLE, Chargé de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 décembre 2012

Le Directeur d'unité  
Thomas RÖMER

DEC123156DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Isabelle BERREBI-HOFFMANN, directrice de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique CNAM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 11A002DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR3320, intitulée « Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique », dont la directrice est Madame Isabelle BERREBI-HOFFMANN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Isabelle BERREBI-HOFFMANN, directrice de l'unité UMR3320, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle BERREBI-HOFFMANN, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier GIRAUD, Chargé de recherche, Madame Zaëra MARIAUX, Assistante ingénieur, et Madame Léa LIMA, Maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-seine, le 11 décembre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC123236DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Laurent LESNARD, directeur de l'unité UMS828 intitulée Centre de données socio-politiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 08A011DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMS828, intitulée « Centre de données socio-politiques », dont le directeur est Monsieur Alain CHENU ;

**Vu** la décision n° 100068INSHS du 31 août 2010, portant nomination de Monsieur Laurent LESNARD, aux fonctions de directeur, à compter du 22 avril 2010, de l'unité UMS828, et jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de Monsieur Alain CHENU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Laurent LESNARD, directeur de l'unité UMS 828, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent LESNARD, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Laure PERONNE, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-seine, le 17 décembre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC123085DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Sébastien BARRET, directeur par intérim de l'unité GDR3177 intitulée Diplomatique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 120060DSI du 1<sup>er</sup> janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité GDR3177, intitulée « Diplomatique », dont le directeur est Monsieur Paul BERTRAND ;

**Vu** la décision n° 122349INSHS du 17 septembre 2012 portant nomination de Monsieur Sébastien BARRET aux fonctions de Directeur par intérim, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, de l'unité GDR3177, intitulée « Diplomatique » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien BARRET, directeur de l'unité GDR3177, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien BARRET, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Jeanne GAUDOIN, Ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 5 décembre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC123086DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Marie-Jeanne GAUDOIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3177 intitulée Diplomatique.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120060DSI du 1<sup>er</sup> janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité GDR3177, intitulée « Diplomatique », dont le directeur est Monsieur Paul BERTRAND ;

**Vu** la décision n° 122349INSHS du 17 septembre 2012 portant nomination de Monsieur Sébastien BARRET aux fonctions de directeur par intérim, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, de l'unité GDR3177, intitulée « Diplomatique » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Marie-Jeanne GAUDOIN, Ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 5 décembre 2012

Le Directeur d'unité  
Sébastien BARRET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC123053DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Sophie TOUSSAINT-LEROY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2776 intitulée Pouchet**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122738DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS 2776, intitulée « Pouchet », dont la Directrice par intérim est Madame Christine LE SUEUR ;

**Vu** la décision n° DEC121619INSHS du 1<sup>er</sup> août 2012 portant nomination de Madame Isabelle DEAN ROUQUET aux fonctions de directrice à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, et de Madame Sophie TOUSSAINT-LEROY directrice adjointe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, de l'unité UPS 2776, intitulée « Pouchet » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Sophie TOUSSAINT-LEROY, Directrice adjointe, Ingénieur d'étude 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie TOUSSAINT-LEROY, délégation est donnée à Madame Anne-Blanche DE RODELLEC, Responsable administratif et gestion financière, Technicienne de la recherche classe normale aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 novembre 2012

La Directrice d'unité  
Isabelle DEAN ROUQUET

DEC123075DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Lise LEJAY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7084 Synthèse Organique et Modélisation par Apprentissage – ESPCI**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7084, intitulée « Synthèse Organique et Modélisation par Apprentissage – ESPCI », dont la directrice est Madame Janine COSSY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Lise LEJAY, Technicienne de Classe Normale, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 décembre 2012

La Directrice d'unité  
Janine COSSY

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC123183DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur François BARATTE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes – archéologie - histoire**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8167, intitulée « Orient et Méditerranée, textes – archéologie – histoire », dont le directeur est Monsieur Jean-Claude CHEYNET ;

**Vu** la décision n° DEC105141INSHS du 16 décembre 2010 portant nomination de Monsieur François BARATTE aux fonctions de directeur adjoint, et Mesdames Véronique BOUDON-MILLOT, Françoise MICHEAU et Dominique VALBELLE aux fonctions de directrices adjointes de l'unité UMR 8167, intitulée « Orient et Méditerranée, textes – archéologie – histoire », à compter du 21 janvier 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC111374INSHS du 20 janvier 2012 portant nomination de Madame Françoise BRIQUEL-CHATONNET aux fonctions de directrice adjointe de l'unité UMR 8167, intitulée « Orient et Méditerranée, textes – archéologie – histoire », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur François BARATTE, Directeur adjoint, Professeur des universités classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François BARATTE, délégation est donnée à Madame Véronique BOUDON-MILLOT, Directrice adjointe, Directrice de recherche 2<sup>ème</sup> classe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique BOUDON-MILLOT, délégation est donnée à Madame Françoise BRIQUEL-CHATONNET, Directrice adjointe, Directrice de recherche 1<sup>ère</sup> classe aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise BRIQUEL-CHATONNET, délégation est donnée à Madame Françoise MICHEAU, Directrice adjointe, Professeur des universités classe exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise MICHEAU, délégation est donnée à Madame Dominique VALBELLE, Directrice adjointe, Professeur des universités classe exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique VALBELLE, délégation est donnée à Madame Carole EVENO, Technicienne de la recherche classe normale aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 7**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 8**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 11 décembre 2012

Le Directeur d'unité  
Jean-Claude CHEYNET

DEC123150DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Yves SUREL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7106 intitulée Centre d'études et de recherche en sciences administratives et politiques CERSA**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008, approuvant le renouvellement de l'unité UMR7106, intitulée « Centre d'études et de recherches en sciences administratives et politiques CERSA », dont le directeur est Monsieur Jacques CHEVALLIER ;

**Vu** la décision n° 122391INSHS du 20 septembre 2012, portant nomination de Monsieur Michel BORGETTO, aux fonctions de directeur par intérim, et de Monsieur Yves SUREL directeur adjoint par intérim, de l'unité UMR7106, intitulé « Centre d'études et de recherche en sciences administratives et politiques CERSA » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 jusqu'au 31 janvier 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Yves SUREL, Directeur adjoint par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 décembre 2012

Le Directeur d'unité  
Michel BORGETTO

DEC123182DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude CHEYNET, directeur de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes – archéologie - histoire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8167, intitulée « Orient et Méditerranée, textes – archéologie – histoire », dont le directeur est Monsieur Jean-Claude CHEYNET ;

**Vu** la décision n° DEC105141INSHS du 16 décembre 2010 portant nomination de Monsieur François BARATTE aux fonctions de directeur adjoint, et Mesdames Véronique BOUDON-MILLOT, Françoise MICHEAU et Dominique VALBELLE aux fonctions de directrices adjointes de l'unité UMR 8167, intitulée « Orient et Méditerranée, textes – archéologie – histoire », à compter du 21 janvier 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC111374INSHS du 20 janvier 2012 portant nomination de Madame Françoise BRIQUEL-CHATONNET aux fonctions de directrice adjointe de l'unité UMR 8167, intitulée « Orient et Méditerranée, textes – archéologie – histoire », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude CHEYNET, directeur de l'unité UMR 8167, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude CHEYNET, délégation de signature est donnée à Monsieur François BARATTE, Professeur des universités classe exceptionnelle, à Madame Véronique BOUDON-MILLOT, Directrice de recherche 2<sup>ème</sup> classe, à Madame Françoise BRIQUEL-CHATONNET, Directrice de recherche 1<sup>ère</sup> classe, à Madame Françoise MICHEAU, Professeur des universités classe exceptionnelle, à Madame Dominique VALBELLE, Professeur des universités classe exceptionnelle, et à Madame Carole EVENO, Technicienne de la recherche classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 11 décembre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC123076DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Janine COSSY, directrice de l'unité UMR7084 intitulée Synthèse Organique et Modélisation par Apprentissage - ESPCI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7084, intitulée « Synthèse Organique et Modélisation par Apprentissage - ESPCI », dont la directrice est Madame Janine COSSY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Janine COSSY, directrice de l'unité UMR7084, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Janine COSSY, délégation de signature est donnée à Madame Lise LEJAY, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 4 décembre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC123151DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thomas RÖMER, directeur par intérim, de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7192, intitulée « Proche-Orient, Caucase, Iran : continuités, et diversités », dont le directeur est Monsieur Jean-Marie DURAND ;

**Vu** la décision n° 111333INSHS du 26 juillet 2011 portant changement d'intitulé et nomination de Monsieur Thomas RÖMER, Directeur par intérim de l'UMR7192 intitulée « Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures» à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Thomas RÖMER, directeur par intérim de l'unité UMR7192, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à



l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas RÖMER, délégation de signature est donnée à Monsieur Lionel MARTI, Chargé de recherche, et Monsieur Christophe NICOLLE, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 11 décembre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC123149DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Michel BORGETTO, directeur par intérim de l'unité UMR7106 intitulée Centre d'études et de recherches en sciences administratives et politiques CERSA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008, approuvant le renouvellement de l'unité UMR7106, intitulée « Centre d'études et de recherches en sciences administratives et politiques CERSA », dont le directeur est Monsieur Jacques CHEVALLIER ;

**Vu** la décision n° 122391INSHS du 20 septembre 2012, portant nomination de Monsieur Michel BORGETTO, aux fonctions de directeur par intérim, et de Monsieur Yves SUREL directeur adjoint par intérim, de l'unité UMR7106, intitulé « Centre d'études et de recherche en sciences administratives et politiques CERSA» à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 jusqu'au 31 janvier 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Michel BORGETTO, directeur par intérim de l'unité UMR7106, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BORGETTO, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves SUREL, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-seine, le 11 décembre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC123057DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Daniel FILSTEIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3036 intitulée Bibliothèque des Sciences Humaines et Sociales Descartes - CNRS**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC111163INSHS du 7 juin 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3036, intitulée « Bibliothèque des sciences humaines et sociales Descartes – CNRS », dont le directeur est Monsieur Jérôme KALFON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Daniel FILSTEIN, Attaché d'administration, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel FILSTEIN, délégation est donnée à Madame Myriam VILLE, Conservatrice aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision ;

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 novembre 2012

Le Directeur d'unité  
Jérôme KALFON

DEC123056DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jérôme KALFON, directeur de l'unité UMS3036 intitulée Bibliothèque des Sciences Humaines et Sociales Descartes - CNRS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 18 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 111163INSHS du 7 juin 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3036, intitulée « Bibliothèque des sciences humaines et sociales Descartes – CNRS », dont le directeur est Monsieur Jérôme KALFON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jérôme KALFON, directeur de l'unité UMS3036, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme KALFON, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel FILSTEIN, Attaché d'administration, et Madame Myriam VILLE, Conservatrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 30 novembre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC123052DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Isabelle DEAN ROUQUET, directrice de l'unité UPS2776 intitulée Pouchet, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC122738DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS 2776, intitulée « Pouchet », dont la Directrice par intérim est Madame Christine LE SUEUR ;

**Vu** la décision n° DEC121619INSHS du 1<sup>er</sup> août 2012 portant nomination de Madame Isabelle DEAN ROUQUET aux fonctions de directrice à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, et de Madame Sophie TOUSSAINT-LEROY directrice adjointe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, de l'unité UPS 2776, intitulée « Pouchet » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Isabelle DEAN ROUQUET, Directrice de l'unité UPS 2776, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle DEAN ROUQUET, délégation de signature est donnée à Madame Sophie TOUSSAINT-LEROY, Directrice adjointe, Ingénieur d'étude 1<sup>ère</sup> classe, et à Madame Anne-Blanche DE RODELLEC, Responsable administratif et gestion financière, Technicienne de la recherche classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 29 novembre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A012DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2011, de l'UMS2572 intitulée « Laboratoire de mesure du carbone 14 » ;

**Vu** la décision n° 122799INSU nommant Monsieur Bernard BERTHIER directeur de l'unité à compter du 01/11/2012 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Christophe MOREAU, ingénieur CEA, ingénieur/chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe MOREAU, délégation est donnée à Madame Valérie SETTI, assistante ingénieure, gestionnaire administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

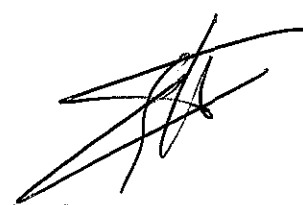
**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> novembre 2012



Monsieur Bernard BERTHIER  
Directeur de l'unité n° UMS2572



Monsieur Christophe MOREAU



Madame Valérie SETTI



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC123017DR04

Délégation de signature consentie à **Monsieur Bernard BERTHIER**, directeur de l'**UMS2572**  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A012DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2011, de l'UMS2572 intitulée « Laboratoire de mesure du carbone 14 » ;

**Vu** la décision n° 122799INSU nommant Monsieur Bernard BERTHIER directeur de l'unité à compter du 01/11/2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Bernard BERTHIER, directeur de l'unité UMS2572, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Bernard BERTHIER**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Christophe MOREAU, ingénieur CEA, Madame Valérie SETTI, assistante ingénieure**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

La décision n° 121410DR04 du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

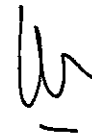
**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

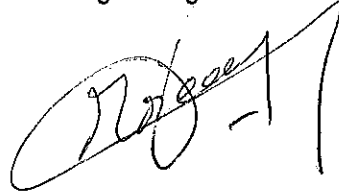
Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> novembre 2012



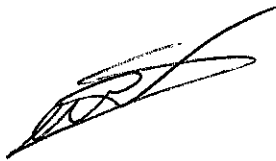
Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



Monsieur Bernard BERTHIER



Monsieur Christophe MOREAU



Madame Valérie SETTI

DEC123072DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur Yves LANGEVIN, directeur de l'UMR8617  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8617 intitulée « Institut d'astrophysique spatiale », dont le directeur est Monsieur Yves LANGEVIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Yves LANGEVIN, directeur de l'unité UMR8617, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Yves LANGEVIN**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Thierry APPOURCHAUX, directeur de recherche, Monsieur Laurent VERSTRAETE, professeur, Madame Nicole LHERMITTE, ingénieure de recherche, et Madame Saliha HAMDJ, assistante ingénieure**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91196 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

La décision n° **121381DR04** du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.


**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> décembre 2012



Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud




Monsieur Yves LANGEVIN



Monsieur Thierry APPOURCHAUX



Monsieur Laurent VERSTRAETE



Madame Nicole LHERMITTE



Madame Saliha HAMDJ

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8617 intitulée « Institut d'astrophysique spatiale », dont le directeur est Monsieur Yves LANGEVIN ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Thierry APPOURCHAUX, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry APPOURCHAUX, délégation est donnée à Monsieur Laurent VERSTRAETE, professeur, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry APPOURCHAUX et de Monsieur Laurent VERSTRAETE, délégation est donnée à Madame Nicole LHERMITTE, ingénieure de recherche, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry APPOURCHAUX, de Monsieur Laurent VERSTRAETE et de Madame Nicole LHERMITTE, délégation est donnée à Madame Saliha HAMDJ, assistante ingénieure, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

La décision n° 121382DR04 du 01/06/2012 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

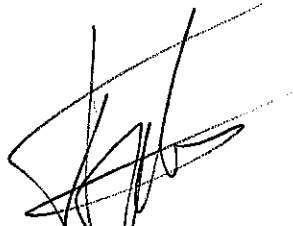
**Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

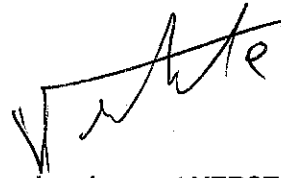
Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> décembre 2012



Monsieur Yves LANGEVIN  
Directeur de l'unité n° UMR8617



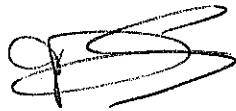
Monsieur Thierry APPOURCHAUX



Monsieur Laurent VERSTRAETE



Madame Nicole LHERMITTE



Madame Saliha HAMDJ



**Décision donnant délégation de signature à Mme Estelle Iacona directrice de l'unité UPR288 intitulée *Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° DEC10A001DSI du 18 décembre 2009, approuvant le renouvellement de l'unité UPR 288, intitulée «Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion», dont la Directrice est Madame Estelle IACONA ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Estelle Iacona, directrice de l'unité UPR 288, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Estelle lacona, délégation de signature est donnée à M. Sébastien Ducruix, CR, M. Olivier Gicquel, PU2, et Mme Stéphanie Joseph, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 121520DR05 du 26 avril 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet au 1<sup>er</sup> novembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 novembre 2012

Le délégué régional  
Gilles Traimond

DEC122939DR07

**Décision portant modification de la décision n° DEC122230DR07 du 31 juillet 2012 donnant délégation de signature à M. Abdelkader Zighed, directeur de l'unité USR3385 intitulée Institut des Sciences de l'Homme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 nommant Bertrand Minault délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité USR3385, intitulée Institut des Sciences de l'Homme, dont le directeur est Abdelkader Zighed ;

**Vu** la décision n° DEC122230DR07 du 31 juillet 2012 donnant délégation de signature à M. Abdelkader Zighed, directeur de l'unité USR3385 intitulée Institut des Sciences de l'Homme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'article 2 de la décision n° DEC122230DR07 du 31 juillet 2012 susvisée est abrogé.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> novembre 2012

Le délégué régional  
Bertrand Minault

DEC123101DR07

**Décision donnant délégation de signature à Mme Bernadette Perichon, responsable des ressources humaines, et à Mme Pascaline Toutois, responsable du service partenariat et valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amandine Lhéritier-Chabran, déléguée régionale par intérim de la délégation Rhône Auvergne**

**LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC123044DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 nommant Mme Amandine Lhéritier, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision n° DEC090117DR07 du 11 juin 2009 nommant Mme Bernadette Perichon aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision n° DEC121087DR07 du 3 avril 2012 nommant Mme Pascaline Toutois aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Rhône Auvergne,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amandine Lhéritier-Chabran, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne, délégation est donnée à Mme Bernadette Perichon, responsable des ressources humaines, et à Mme Pascaline Toutois, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> décembre 2012

La déléguée régionale par intérim  
Amandine Lhéritier-Chabran

**DEC123248dr08**

**Délégation de signature consentie à M. Dominique MASSIOT, Directeur de l'unité FR n°3050 intitulée Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (TGIR RMN THC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°3050, intitulée Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (TGIR RMN THC), dont le directeur est M. Dominique MASSIOT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dominique MASSIOT, directeur de l'unité FR n°3050, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MASSIOT, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MASSIOT et de M. Ludovic BRUTINOT, délégation de signature est donnée à Mme Raphaëlle DHENNIN, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 1 000 €uros.

## **Article 4**

La décision n° DEC120289DR08 du 24 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 décembre 2012

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

**DEC123251dr08**

**Décision de délégation de signature consentie par M. Dominique MASSIOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3050 intitulée Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (TGIR RMN THC).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°3050, intitulée Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (TGIR RMN THC), dont le directeur est M. Dominique MASSIOT ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à Mme Raphaëlle DHENNIN, Technicienne de Classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision et dans la limite de 1 000 €uros.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



#### **Article 4**

La décision n°DEC120296DR08 du 24 janvier 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 16 décembre 2012

Le directeur d'unité  
Dominique MASSIOT

**DEC123304DR08**

**Délégation de signature consentie à M. Gilles PAINTAUD, Directeur de l'unité UMR n°7292 intitulée Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer (GICC) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7292, intitulée Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer (GICC), dont le directeur est M. Gilles PAINTAUD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gilles PAINTAUD, directeur de l'unité UMR n °7292, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PAINAUD, délégation de signature est donnée à M. Olivier HERAULT, Professeur des Universités et à Mme Anne MYCHAK, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC120736DR08 du 06 février 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Fait à Orléans, le 21 décembre 2012

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC123249dr08**

**Décision de délégation de signature consentie par M. Patrick SIMON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire-Limousin (MATV2L).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR n°3469, intitulée Matériaux Val de Loire-Limousin, dont le directeur est M. Patrick SIMON ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie GUEDON, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie GUEDON, délégation est donnée à Mme Raphaëlle DHENNIN, Technicienne de Classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision et dans la limite de 1 000 euros.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

#### **Article 4**

La décision n°DEC120301DR08 du 24 janvier 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 décembre 2012

Le directeur d'unité  
Patrick SIMON

**DEC123246dr08**

**Délégation de signature consentie à M. Patrick SIMON, Directeur de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire-Limousin (MATV2L), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR n°3469, intitulée Matériaux Val de Loire-Limousin (MATV2L), dont le directeur est M. Patrick SIMON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrick SIMON, directeur de l'unité FR n°3469, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SIMON, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie GUEDON, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SIMON et de Mme Anne-Marie GUEDON, délégation de signature est donnée à Mme Raphaëlle DHENNIN, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 1 000 €uros.

## **Article 4**

La décision n° DEC120300DR08 du 24 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 décembre 2012

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

**DEC123106dr08**

**Décision de délégation de signature consentie par Mme Nicole BERIOU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR841 intitulée Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT).**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR841 intitulée Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT), dont la directrice est Mme Nicole BERIOU ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, Ingénieure d'Etudes, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, délégation est donnée à Mme Sandra LABOURE, Technicienne de Classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision et dans la limite de 2 000 euros.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



#### **Article 4**

La décision n°DEC110233DR08 du 19 janvier 2011 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 26 novembre 2012

La directrice d'unité  
Nicole BERIOU

**DEC123250dr08**

**Décision de délégation de signature consentie par M. Franck FAYON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2950 intitulée Fédération RMN du Solide à Hauts Champs (RMN SHC).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°2950, intitulée Fédération RMN du Solide à Hauts Champs (RMN SHC) ;

**Vu** la décision n° DEC121893INC du 11 juillet 2012 portant nomination de M. Franck FAYON aux fonctions de directeur de l'unité FR n°2950, intitulée Fédération RMN du Solide à Hauts Champs (RMN SHC) ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à Mme Raphaëlle DHENNIN, Technicienne de Classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision et dans la limite de 1 000 €uros.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

#### **Article 4**

La décision n°DEC122749DR08 du 12 octobre 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 décembre 2012

Le directeur d'unité  
Franck FAYON

# DEC123067DR11

Décision donnant délégation de signature à M. Bernard CHENNEVIER, directeur de l'unité UMR5628 intitulée « Laboratoire des matériaux et génie physique (LMGP) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Monsieur Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 1<sup>er</sup> janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5628 intitulée « Laboratoire des matériaux et génie physique (LMGP) », dont le directeur est Bernard CHENNEVIER ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M Bernard CHENNEVIER, directeur de l'unité UMR5628 intitulée « Laboratoire des matériaux et génie physique (LMGP) », à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard CHENNEVIER, délégation de signature est donnée à M. François WEISS, DR1, Directeur Adjoint, et Mme Anne FRACCHIA IE1, Responsable Administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° 110397DR11 du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 03 décembre 2012

**Le délégué régional**

**Jérôme VITRE**

# DEC122980DR11

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Sylvain COTTAZ, directeur de l'unité FR2607 intitulée « Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Monsieur Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A006DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité FR2607, intitulée « Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG) », dont le directeur est Monsieur Pierre LABBE ;

**Vu** la décision n° 122603INC du 18 octobre 2012 portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche n°2607 intitulée « Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG) » - M. Sylvain COTTAZ ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Sylvain COTTAZ, directeur de l'unité FR2607, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain COTTAZ, délégation de signature est donnée à Mme Jamila BURLET, gestionnaire financière et comptable, TCN CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 122552DR11 du 26 septembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 23 novembre 2012.

**Le délégué régional**

**Jérôme VITRE**

# DEC122979DR11

**Décision donnant délégation de signature à M. Christian GEINDREAU, directeur de l'unité FR3345 intitulée « Fédération Galileo Galilei de Grenoble » (Fed3G) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Monsieur Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A006DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité FR3345, intitulée « Fédération Galileo Galilei de Grenoble » (Fed3G), dont le directeur est Monsieur Alain CARTELLIER ;

**Vu** la décision n° 122561INSIS du 22 octobre 2012 portant nomination de Monsieur Christian GEINDREAU aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°3345, intitulée « Fédération Galileo Galilei de Grenoble » (Fed3G) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Christian GEINDREAU, directeur de l'unité FR3345, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

La décision n° 120403DR11 du 11 avril 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 23 novembre 2012.

**Le délégué régional**

**Jérôme VITRE**

# DEC123087DR11

**Décision donnant délégation de signature à Mme Eva PEBAY-PEROULA, directrice de l'unité UMR 5075 intitulée « Institut de Biologie Structurale (IBS) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Monsieur Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5075, intitulée « Institut de Biologie Structurale (IBS) », dont la directrice est Mme Eva PEBAY PEROULA ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Eva PEBAY PEROULA, directrice de l'unité UMR5075, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva PEBAY PEROULA, délégation de signature est donnée à M. Jacques NEYTON, DR2, Directeur Adjoint, à Mme Joséphine RAMON, Cadre CEA, Responsable administrative, à M. Calagero FRAGIAMONE, Cadre CEA, Contrôleur de Gestion aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, et à Mme Isabelle DOS SANTOS, TCS, Gestionnaire, à Mme Yvette GAUDE, AI, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 5.000 €.

### **Article 3**

La décision n° 121780DR11 du 1<sup>er</sup> juin 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 05 décembre 2012

**Le délégué régional**

**Jérôme VITRE**

# DEC123079DR11

Décision donnant délégation de signature à M. Rédouane BORSALI, directeur de l'unité UPR5301 intitulée «Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Monsieur Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR5301 intitulée «Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV) », dont le directeur est M. Rédouane BORSALI ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Rédouane BORSALI, directeur de l'unité UPR 5301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rédouane BORSALI, Directeur, délégation de signature est donnée à Mme Kristina SLAVCHEVA, IE, Responsable service financier, dans la limite de 50.000 €, à Mme Isabelle CALDARA, AI, Assistante de Direction, Responsable des Ressources Humaines, dans la limite de 5.000 € et à Mme Martine MORALES, T, Responsable Achat-Service financier, dans la limite de 5.000 €, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 110321DR11 du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 05 décembre 2012.

**Le délégué régional**

**Jérôme VITRE**

## **DEC123121DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Philip, directeur de l'unité USR 3413 intitulée Sommeil, Attention et Neuropsychiatrie (SANPSY) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité USR 3413, intitulée Sommeil, attention et neuropsychiatrie, dont le directeur est Pierre Philip;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Philip, directeur de l'unité USR 3413, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Philip, délégation de signature est donnée à M. Marc Auriacombe, Professeur d'Université - Praticien Hospitalier, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 7 décembre 2012

Le délégué régional

Christophe Giraud

**DEC123116DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Bertrand Daignan-Fornier de Lachaux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5095, intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5095, intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires, dont le directeur est Bertrand Daignan-Fornier de Lachaux ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Martine Galian, Administratrice financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine Galian, délégation est donnée à Mme Isabelle Nicolas, Administratrice financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 7 décembre 2012

Le directeur d'unité

Bertrand Daignan-Fornier de Lachaux

**DEC122874DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Claude Pellet, directeur de l'unité UMR 5218 intitulée Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS), pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5218, intitulée Laboratoire de l'intégration, du matériau au système, dont le directeur est Pascal Fouillat ;

**Vu** la décision n° DEC122220INSIS portant nomination de M. Claude Pellet et Mme Nathalie Labat respectivement aux fonctions de directeur et directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5218 intitulée « Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS) » à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nathalie Labat, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat, délégation est donnée à Mme Valérie Vigneras, Responsable du pôle PMC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat et de Mme Valérie Vigneras, délégation est donnée à M. Yann Deval, Responsable du pôle PCS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat, de Mme Valérie Vigneras et de M. Yann Deval, délégation est donnée à M. Xavier Moreau, Responsable du pôle P3S, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat, de Mme Valérie Vigneras, de M. Yann Deval et de M. Xavier Moreau, délégation est donnée à M. Bernard Veyret, Responsable du pôle PSI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat, de Mme Valérie Vigneras, de M. Yann Deval, de M. Xavier Moreau et de M. Bernard Veyret, délégation est donnée à M. Laurent Courde, Administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 7 Novembre 2012

Le directeur d'unité  
Claude Pellet

**DEC122930DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-François Jaulent pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5251 intitulée Institut de Mathématiques (IMB).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5251, intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux, dont le directeur est Jean-François Jaulent ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. El-Maati Ouhabaz, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. El-Maati Ouhabaz, délégation est donnée à Mme Pauline Raout, Administrateur d'Unité, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 novembre 2012

Le directeur d'unité  
Jean-François Jaulent

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

## **DEC123113DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Bertrand Daignan-Fornier de Lachaux, directeur de l'unité UMR 5095, intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5095, intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires, dont le directeur est Bertrand Daignan-Fornier de Lachaux ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bertrand Daignan-Fornier de Lachaux, directeur de l'unité UMR 5095, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Daignan-Fornier de Lachaux, délégation de signature est donnée à Mme Martine Galian, Ingénieure d'Etude, et Mme Isabelle Nicolas, Assistante Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC110832DR15 du 27 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 7 décembre 2012

Le délégué régional

Christophe Giraud

**DEC122929DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-François Jaulent, directeur de l'unité UMR 5251 intitulée Institut de Mathématiques (IMB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5251, intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux, dont le directeur est Jean-François Jaulent ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-François Jaulent, directeur de l'unité UMR 5251, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François Jaulent, délégation de signature est donnée à M. El-Maati Ouhabaz, Professeur, et Mme Pauline Raout, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC111912DR15 du 7 juin 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 novembre 2012

Le délégué régional  
Christophe Giraud



**DEC121462DR15**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5801, intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux, dont le directeur est Francis Teyssandier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François Trouilleux, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 19 avril 2012

Le directeur d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

## **DEC123102DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Choquet, directeur de l'unité UMS 3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement de l'unité UMS 3420, intitulée Bordeaux Imaging Center, dont le directeur est Daniel Choquet ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Daniel Choquet, directeur de l'unité UMS 3420, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Choquet, délégation de signature est donnée à Mme Christel Pujol, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 6 décembre 2012

Le délégué régional

Christophe Giraud

**DEC122650DR15**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR9048, intitulée Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux, dont le directeur est Claude-Henri Delmas ;

**Vu** la décision n° DEC121886INC du 2 Juillet 2012 portant nomination de M. Mario Maglione aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche n° 9048 intitulée Institut de Chimie de la matière Condensée de Bordeaux.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Etienne Duguet, Directeur-Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne Duguet, délégation est donnée à Mme Sylvie Létard, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne Duguet et de Mme Sylvie Létard, délégation est donnée à Mme Christine Sanz, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne Duguet, de Mme Sylvie Létard et de Mme Christine Sanz, délégation est donnée à M. Gérard Lebreton, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne Duguet, de Mme Sylvie Létard, de Mme Christine Sanz et de M. Gérard Lebreton, délégation est donnée à Mme Carole Malburet, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 5 octobre 2012

Le directeur d'unité

**DEC122873DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Claude Pellet  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5218, intitulée Laboratoire de l'intégration, du matériau au système, dont le directeur est Pascal Fouillat ;

**Vu** la décision n° DEC122220INSIS portant nomination de M. Claude Pellet et Mme Nathalie Labat respectivement aux fonctions de directeur et directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5218 intitulée « Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS) » à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Claude Pellet, directeur de l'unité UMR 5218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude Pellet, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Labat, Professeure, Valérie Vigneras, Professeure, Yann Deval, Professeur, Xavier Moreau, Professeur, Bernard Veyret, Directeur de Recherche et Laurent Courde, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC122252DR15 du 6 Août 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 7 Novembre 2012

Le délégué régional

Christophe Giraud

**DEC123103DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Choquet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement de l'unité UMS 3420, intitulée Bordeaux Imaging Center, dont le directeur est Daniel Choquet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christel Poujol, Responsable Pôle Photonique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 6 décembre 2012

Le directeur d'unité  
Daniel Choquet

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



**DEC121787DR15**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMS 3428, intitulée Bio-Imagerie de Bordeaux, dont le directeur est Vincent Dousset ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne Thévenoux , Coordinatrice d'Equipes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Thévenoux, délégation est donnée à Mme Dominique Join-Delavy, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 11 Juin 2012

Le directeur d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**DEC123127DR15**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Valérie Fromentin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5607 intitulée Institut de Recherche sur l'Antiquité et le Moyen-âge (Ausonius)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5607, intitulée Ausonius : institut de recherche sur l'antiquité et le moyen âge, dont la directrice est Valérie Fromentin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jérôme France, Directeur-Adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 7 décembre 2012

La directrice d'unité

Valérie Fromentin

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Délégation de signature consentie à M. Pierre GRARD, directeur de l'USR n°3330, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant M. Gilles SENTISE délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

**Vu** la décision n°090069SHS du 3 décembre 2009 portant création de l'USR n°3330 «Savoirs et mondes indiens » ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°120737INSH en date du 12 septembre 2012 portant nomination de M. Pierre GRARD aux fonctions de directeur de l'USR n°3330 « Savoirs et mondes indiens» ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Pierre GRARD**, directeur de l'USR 3330 « Savoirs et monde indiens », à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Grard, délégation est donnée **M. Basudeb CHAUDHURI**, maître de conférences, directeur adjoint de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 septembre 2012

Le délégué régional  
de Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE

DEC123179DR17

**Décision donnant délégation de signature à Marie-Josette Le Han, directrice par intérim de la formation de recherche en évolution FRE3492, intitulée Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIXème et XXème siècles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de la formation de recherche en évolution n°3492, intitulée Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIXème et XXème siècles, dont la directeur est Jean-Marc Hovasse ;

**Vu** la décision n° DEC122701INSHS du 31 octobre 2012 portant cessation de fonctions de Jean-Marc Hovasse et nomination de la directrice par intérim, Marie-Josette Le Han, de la formation de recherche en évolution n°3492, intitulée Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIXème et XXème siècles, à compter du 01 septembre 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Josette Le Han, directrice par intérim de la formation de recherche en évolution n°3492, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 12 décembre 2012.

Le délégué régional

André Quinquis

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC122921DR17

**Décision donnant délégation de signature à Yves-Marie Paulet, directeur de l'unité mixte de service n°3313, intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3113, intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer, dont le directeur est Yves-Marie Paulet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yves-Marie Paulet, directeur de l'unité mixte de service n°3113, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Yves-Marie Paulet, délégation de signature est donnée à Jean-Yves Royer, Directeur, Annie Cudennec, Professeur, Guy Scouarnec, Ingénieur d'études et Séverine Thomas, Ingénieure de recherche contractuelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 novembre 2012

Le délégué régional

André Quinquis



DEC122922DR17

**Décision donnant délégation de signature à Yves-Marie Paulet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de service n°3113, intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3113, intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer, dont le directeur est Yves-Marie Paulet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Yves Royer, Directeur, Mme Annie Cudennec, Professeur, M. Guy Scouarnec, Ingénieur d'études et Mme Séverine Thomas, Ingénieure de recherche contractuelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 20 novembre 2012

Le directeur d'unité

Yves-Marie Paulet

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC123176DR17

**Décision donnant délégation de signature à Vincent Gouëset, directeur de l'unité mixte de recherche n°6590, intitulée Espaces et sociétés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590, intitulée Espaces et sociétés, dont le directeur est Vincent Gouëset ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Vincent Gouëset, directeur de l'unité mixte de recherche n°6590, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Vincent Gouëset, délégation de signature est donnée à Philippe Duhamel, Professeur et Directeur de Eso Angers, Patrice Caro, Professeur et Directeur de Eso Caen, François Madoré, Professeur et Directeur de Eso Nantes, Gérard Billard, Professeur et Directeur de Eso Le Mans, Olivier David, Professeur et Directeur de Eso Rennes, Karine Moitte, Assistante ingénieure et Marie-France Monnerais, Attachée d'administration, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 12 décembre 2012

Le délégué régional

André Quinquis

**DEC122975DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Françoise Paillous, déléguée régionale de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie ;

**Vu** le projet de convention fixant les modalités de fonctionnement du Laboratoire d'Informatique Fondamentale de Lille (LIFL) entre le CNRS, l'Université de Lille 1, l'Université de Lille 3 et l'Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (INRIA),

**DECIDE :**

**Article 1.** – Délégation est donnée à Mme Françoise Paillous, déléguée régionale de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le projet de convention fixant les modalités de fonctionnement du LIFL entre le CNRS, l'Université de Lille 1, l'Université de Lille 3 et l'INRIA.

**Article 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 décembre 2012

Alain Fuchs

## **DEC122696DAJ**

Décision portant modification de la décision n° 100032DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de signature (Délégation Normandie)

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100032DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant délégation de signature (Délégation Normandie) ;

**Vu** la décision n° 100237DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Sébastien Grésik, aux fonctions de responsable du Service pensions et accidents du travail,

### **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Aux articles 3 et 4 de la décision n°100032DAJ susvisée, les mots : « et à l'article 2 » sont supprimés.

**Art. 2.** – Il est inséré dans la décision n° 100032DAJ du 21 janvier 2010 susvisée un article 4 bis ainsi rédigé :

- « - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure, délégué régional, délégation est donnée à M. Sébastien Grésik, responsable du Service pensions et accidents du travail, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 2.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure et de M. Sébastien Grésik, délégation est donnée à Mme Emmanuelle Lebreton, adjointe au responsable du Service pensions et accidents du travail, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 2.

**Art. 3.** – La présente décision prendra effet à compter du 26 novembre 2012 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 novembre 2012

Alain Fuchs

## **DEC123117DAJ**

Décision modifiant la décision n°112608DAJ du 4 janvier 2012 portant délégation de signature (direction des affaires juridiques)

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n° 112608DAJ du 4 janvier 2012 portant délégation de signature (direction des affaires juridiques)

**Vu** la décision n° 123110DAJ portant nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions d'adjointe au directeur des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n° 123119DAJ portant nomination de Mme Julie Zeler aux fonctions de responsable du pôle Nouvelles Technologies, Responsabilités de la direction des affaires juridiques,

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Après l'article 2 de la décision n°112608DAJ susvisée, il est inséré un article 2 bis ainsi rédigé :

« **Art. 2. bis** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques, et de Mme Isabelle Longin, directrice adjointe des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Myriam Fadel, adjointe au directeur des affaires juridiques à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes visés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.»

**Art. 3.** – A l'article 3 de la décision n°112608DAJ susvisée les termes « Mme Myriam Fadel » sont remplacés par les termes « Mme Julie Zeler ».

**Art. 4.** – La présente décision, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Alain Fuchs

**DEC122959DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Xavier Morise, directeur du Bureau du CNRS à Washington

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°122653DAJ du 22 octobre 2012 portant nomination de M. Xavier Morise en qualité de directeur du Bureau du CNRS à Washington ;

**Vu** le projet d'accord de coopération entre l'Université de New Mexico (Etats-Unis) et le CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Xavier Morise, directeur du Bureau du CNRS à Washington, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'accord de coopération entre l'Université de New Mexico (Etats-Unis) et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 novembre 2012

Alain Fuchs

**DEC123089DAJ**

Décision portant modification de la décision n°112057DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°112057DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines ;

**Vu** la décision n°123088DAJ portant nomination de M. Jean Baty aux fonctions de responsable du Service centralisé des concours,

**DECIDE :**

**Art. 1** – La décision n°112057DAJ du 28 septembre 2011 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

I. Au cinquième alinéa de l'article 1<sup>er</sup>, après les mots : « - les décisions relatives à l'organisation et au déroulement des concours d'accès aux corps des ingénieurs et des personnels techniques et d'administration de la recherche » sont insérés les mots : « comprenant notamment :

- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié pour la région Ile-de-France ;
- les décisions fixant pour chaque concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié et les décisions fixant la liste des candidats admis à se présenter ;
- les convocations des membres des jurys des concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche et d'examens de sélections professionnelles ainsi que celles des candidats admis à concourir ou à se présenter aux examens ;



- les courriers adressés aux candidats à la suite des épreuves auxquelles ils se sont présentés ainsi que ceux en réponse aux réclamations qu'ils ont formulées. »

II. Après le cinquième alinéa de l'article 1<sup>er</sup>, il est inséré un alinéa ainsi rédigé : « - tous les actes et décisions afférents à l'organisation des concours de recrutement de chercheurs, la composition des jurys de concours, la notification des résultats aux candidats et aux réclamations des dits candidats. »

III. A l'article 3, après les mots : « M. Sébastien Gresik, responsable du Service pensions et accidents du travail » sont ajoutés les mots : « M. Jean Baty, responsable du Service centralisé des concours ».

**Art. 2** – La présente décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 27 décembre 2012

ALAIN FUCHS

**DEC123090DAJ**

Décision portant modification de la décision n°100019DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de signature (Délégation Ile-de-France Ouest et Nord)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100019DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant délégation de signature (Délégation Ile-de-France Ouest et Nord) ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La décision n°100019DAJ du 21 janvier 2010 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. Les points 1.1.B et 1.1.C de l'article 1<sup>er</sup> sont supprimés.

II. L'article 6 est supprimé.

**Art. 2.** – La présente décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 décembre 2012

Alain Fuchs

**DEC123060DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Claudine Schmidt-Lainé,  
Directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°111597DAJ du 25 juillet 2011 portant nomination de Mme Claudine Schmidt-Lainé aux fonctions de Directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes ;

**Vu** le projet de lettre d'intention portant sur la création du collegium « Smart sYstems for a better LiFE – SMYLE » entre l'Université de Franche-Comté, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et Microtechniques de Besançon, l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard, l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne et le CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à Mme Claudine Schmidt-Lainé, Directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la lettre d'intention portant sur la création du collegium « Smart sYstems for a better LiFE – SMYLE » entre l'Université de Franche-Comté, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et Microtechniques de Besançon, l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard, l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 décembre 2012

Alain Fuchs

## **DEC122310INEE**

*Portant modification de la décision n°122740DSI en date du 5 janvier 2012*

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n°122740DSI en date du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des fédérations de recherche, et notamment de la FR n°3467 intitulée *Fédération de recherches en environnement – FED* ;

**Vu** l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis de la directrice de l'Institut écologie et environnement et du directeur de l'Institut de chimie ;

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Dans l'article 1<sup>er</sup> de la décision n°122740DSI susvisée, les dispositions relatives à la fédération de recherche n°3467 intitulée *Fédération des recherches en environnement – FED* sont modifiées comme suit :

Les termes : « Section d'évaluation : 20 » sont remplacés par les termes : « Sections d'évaluation : 20, 13 ».

La ligne suivante est ajoutée : « Institut secondaire : Institut de chimie ».

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

## **DEC121816DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG).**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121052DAJ du 23 mars 2012 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5797, intitulée Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan ;

**Vu** la décision n°DEC110814IN2P3 portant nomination aux fonctions de directeur de l'UMR 5797 de Philippe Moretto à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

### **DECIDE :**

#### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5797, intitulée Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan.

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 11 membres élus ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

#### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gradignan, le 15 octobre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

## **DEC123107INSB**

Décision modifiant la décision n° 122743DSI du 5 janvier 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 5 janvier 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées, et notamment son article 1<sup>er</sup> (UMR n°7276) ;

**Vu** la décision n° 123194DAJ du 21 décembre 2012 portant modification de la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

### **Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** : la décision n°122743DSI du 5 janvier 2012 est modifiée ainsi qu'il suit :

A l'article 1<sup>er</sup>, avant les termes : « Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LIMOGES ; Etablissement partenaire : CHU DE LIMOGES ; UMR n°7276, intitulée Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations ; Directeur : M. Michel COGNE, professeur des universités - praticien hospitalier ; Section d'évaluation : 24 », les termes : « Délégation Aquitaine-Limousin » sont remplacés par les termes « Centre Limousin Poitou-Charentes ».

**Article 2** – La présente décision, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, sera publiée au *Bulletin Officiel* CNRS.

Fait à Paris, le

Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



## **DEC123109INSB**

Décision modifiant la décision n° 122740DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des fédérations de recherche

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 122740DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des fédérations de recherche, et notamment son article 1<sup>er</sup> (FR n°3503) ;

**Vu** la décision n° 123194DAJ du 21 décembre 2012 portant modification de la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

### **Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** : la décision n° 122740DSI du 5 janvier 2012 est modifiée ainsi qu'il suit :

A l'article 1<sup>er</sup>, avant les termes : « Partenaires : INRA, UNIVERSITE LIMOGES, CHU DE LIMOGES, INSERM ; FR n°3503, intitulée Génomique, environnement, immunité, santé, thérapeutique ; Directeur : M. Jean FEUILLARD, professeur des universités – praticien hospitalier ; Sections d'évaluation : 24, 23 », les termes : « Délégation Aquitaine-Limousin » sont remplacés par les termes « Centre Limousin Poitou-Charentes ».

**Article 2** – La présente décision, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, sera publiée au *Bulletin Officiel* CNRS.

Fait à Paris, le

Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

**DEC123063DAJ**

Décision portant création du service centralisé des concours (SCC) du CNRS

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2012 modifié portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Vu** l'avis du comité technique du CNRS,

**DÉCIDE :****Art. 1<sup>er</sup> – Création et missions**

Il est créé un service central des concours (SCC) du CNRS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**1.1. Ingénieurs, personnels techniques et d'administration**

Pour les ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche, le SCC est chargé de l'organisation de tous les concours et examens professionnels pour l'ensemble du CNRS (procédure de composition et de désignation des jurys, date et lieu de déroulement des épreuves, liste des candidats admis à concourir ou à se présenter aux examens).

Il assure les relations avec les candidats, la publication des résultats et la réponse aux réclamations relatives aux concours.

Il apporte son appui aux membres des jurys.

## 1.2. Chercheurs

Pour les chercheurs, le SCC est responsable de tous les actes afférents à l'organisation des concours de recrutement pour l'ensemble du CNRS, dans les phases de réception et de vérification de la recevabilité des dossiers de candidatures, sous réserve des compétences du Comité national.

Lors de la phase d'admissibilité, il assure, en lien étroit avec le secrétariat général du comité national, l'organisation logistique des jurys d'admissibilité.

Lors de cette phase, il assure également les relations avec les candidats, la publication des résultats et la réponse aux réclamations relatives à la phase de recevabilité et d'admissibilité.

### **Art. 2 – Rattachement**

Le SCC constitue un service de la direction des ressources humaines.

### **Art. 3 – Abrogation.**

La décision n°050129DAJ du 20 octobre 2005 susvisée est abrogée.

### **Art. 4 – Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 décembre 2012

ALAIN FUCHS

DEC123091DR02

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Paris B**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS,

**Vu** la décision n° 121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Vu** la décision n°112192DAJ du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Paris B, s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

- SNCS-FSU : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants

- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SUD Recherche EPST : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- UNSA Recherche : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 décembre 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC122938INSU

**Décision modifiant la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7583 intitulée « Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7583 intitulée « Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques » et nommant M. Jean-Marie Flaud directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° DEC101473INSU du 15 septembre 2010, nommant M. Gilles Bergametti directeur de l'unité mixte de recherche n° 7583 intitulée « Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques »

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n°7583 intitulée « Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques » contenues dans la décision n° DEC08A012DSI susvisée, sont modifiées comme suit :

- L'université Paris Diderot est ajoutée à la liste des établissements co-tutelles avec le CNRS.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 DEC. 2012



Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

# Décision portant création d'une régie de recettes au Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire

**Dec123047 DR04**

**La Déléguée Régionale,**

**Vu** l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

**Vu** l'article 18, et l'article 166 (régies de recettes), du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

**Vu** le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

**Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

**Vu** l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

**Vu** la décision n°121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP, Déléguée Régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Service Financier et Comptable  
Avenue de la Terrasse  
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

T : 01 69 82 32 93  
F : 01 69 82 33 54

## Décide

### Art. 1<sup>er</sup> –

Il est institué une régie de recettes auprès du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire, à compter du 9 octobre 2012. Cette régie prendra fin le 12 octobre 2012.

### Art. 2. –

La régie de recettes concerne l'encaissement des droits d'inscription du colloque « Atlas Higgs to ZZ 2012 » organisé par le Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire du 9 au 12 octobre 2012. Ces recettes peuvent être encaissées en numéraires.

### Art. 3. –

Le régisseur est tenu de verser les recettes encaissées à l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Ile-de-France Sud à l'issue colloque.

### Art. 4. –

Au versement, un état récapitulatif pour le colloque mentionnant le nom du colloque, le nom des participants, le montant, le moyen et la date de paiement devra être adressé à l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Ile-de-France Sud. Cet état sera daté et validé par le régisseur.

### Art. 5. –

Le cautionnement du régisseur n'est pas exigé.

### Art. 6. –

La Déléguée Régionale et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Régionale Ile-de-France SUD sont chargés de l'exécution de la présente décision.

### Art. 7. –

Ampliation de cette décision sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation
- Monsieur l'Agent Comptable Principal du CNRS

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée Régionale

Vu, Christiane DENIS  
Agent Comptable Secondaire



# Décision portant nomination d'un régisseur

## Dec123050 DR04

### La Déléguée Régionale,

**Vu** l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

**Vu** l'article 18, et l'article 166 (régies de recettes), du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

**Vu** le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

**Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

**Vu** l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

**Vu** la décision n°121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP, Déléguée Régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

**Vu** la décision n° Dec123048DR04 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant création d'une régie de recette au Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire ;



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Service Financier et Comptable  
Avenue de la Terrasse  
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

T : 01 69 82 32 93  
F : 01 69 82 33 54

## Décide

### **Art. 1<sup>er</sup>** –

Mme Valérie BROUILLARD est nommée régisseur de recette du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire pour l'encaissement des droits d'inscription du colloque « NEMO3 et SuperNEMO ».

### **Art. 2.** –

Le cautionnement de Mme Valérie BROUILLARD n'est pas exigé.

### **Art. 3.** –

La Déléguée Régionale et l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Ile-de-France Sud du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### **Art. 4.** –

Ampliation de la présente décision sera adressée à la Direction des Comptes et de l'Information Financière du CNRS.

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée Régionale

Vu, Luc RAVOUX  
Agent Comptable Secondaire

L'Agent Comptable Principal

# Décision portant création d'une régie de recettes au Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire

**Dec123048 DR04**

La Déléguée Régionale,

**Vu** l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

**Vu** l'article 18, et l'article 166 (régies de recettes), du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

**Vu** le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

**Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

**Vu** l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

**Vu** la décision n°121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP, Déléguée Régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Service Financier et Comptable  
Avenue de la Terrasse  
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

T : 01 69 82 32 93  
F : 01 69 82 33 64

## Décide

### Art. 1<sup>er</sup> –

Il est institué une régie de recettes auprès du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire, à compter du 22 octobre 2012. Cette régie prendra fin le 25 octobre 2012.

### Art. 2. –

La régie de recettes concerne l'encaissement des droits d'inscription du colloque « NEMO3 & SuperNEMO » organisé par le Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire du 22 au 25 octobre 2012. Ces recettes peuvent être encaissées en numéraires.

### Art. 3. –

Le régisseur est tenu de verser les recettes encaissées à l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Ile-de-France Sud à l'issue colloque.

### Art. 4. –

Au versement, un état récapitulatif pour le colloque mentionnant le nom du colloque, le nom des participants, le montant, le moyen et la date de paiement devra être adressé à l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Ile-de-France Sud. Cet état sera daté et validé par le régisseur.

### Art. 5. –

Le cautionnement du régisseur n'est pas exigé.

### Art. 6. –

La Déléguée Régionale et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Régionale Ile-de-France SUD sont chargés de l'exécution de la présente décision.

### Art. 7. –

Ampliation de cette décision sera adressée à :

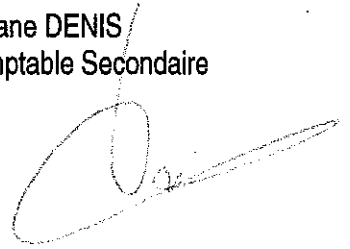
- Monsieur le Directeur de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation
- Monsieur l'Agent Comptable Principal du CNRS

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée Régionale



Vu, Christiane DENIS  
Agent Comptable Secondaire



# Décision portant nomination d'un régisseur

## Dec123049 DR04

### La Déléguée Régionale,

**Vu** l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

**Vu** l'article 18, et l'article 166 (régies de recettes), du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

**Vu** le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

**Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

**Vu** l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

**Vu** la décision n°121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP, Déléguée Régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

**Vu** la décision n° Dec123047DR04 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant création d'une régie de recette au Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire ;



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Service Financier et Comptable  
Avenue de la Terrasse  
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

T : 01 69 82 32 93  
F : 01 69 82 33 54

## Décide

### **Art. 1<sup>er</sup>** –

Mme Valérie BROUILLARD est nommée régisseur de recette du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire pour l'encaissement des droits d'inscription du colloque « Atlas Higgs to ZZ 2012 ».

### **Art. 2.** –

Le cautionnement de Mme Valérie BROUILLARD n'est pas exigé.

### **Art. 3.** –

La Déléguée Régionale et l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Ile-de-France Sud du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### **Art. 4.** –

Ampliation de la présente décision sera adressée à la Direction des Comptes et de l'Information Financière du CNRS.

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée Régionale

Vu, Luc RAVOUX  
Agent Comptable Secondaire

L'Agent Comptable Principal

DEC122832DR07

## **Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Rhône Auvergne**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne,

**Vu** les résultats des élections des membres du conseil de service de la délégation régionale Rhône Auvergne du 13 septembre 2012,

### **DECIDE :**

#### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Rhône Auvergne à compter du 13 septembre 2012.

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de service comprend 13 membres :

- le délégué régional ;
- l'adjointe au délégué régional ;
- 6 membres élus :

#### *Titulaires*

HAKON Grégory (SSI)  
PIPET Françoise (DIR)  
LALANNE Sylvie (SFC)  
SAUCE Carole (SRH)  
TCHAAOUAOU Yasmina (SPS)  
AUBERT Roseline (STP) ;

### *Suppléants*

MONTCHAL Christelle (SFC)  
MATHON Kheira (SRH)  
MAINARD Stéphanie (SRH)  
NAVARRO Dominique (SRH)  
BRAHMI Dalila (SFC)

- 5 membres nommés :  
BUTHION Sébastien (COM)  
CAVRET Djémilia (SPV)  
GRILLET Stéphanie (SBL)  
RECHAGNEUX Jocelyne (CLAS)  
VERRIES Claire-Françoise (SMP)

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à quatre ans.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 25 octobre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Bertrand Minault



DEC122960DR11

**Décision portant modification de la décision n° 05159DR11 du 24 novembre 2010 portant composition du conseil de service de la délégation régionale Alpes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 93003DR11 portant création d'un conseil de service pour la Délégation Alpes ;

**Vu** la décision n°100190DAJ du 23 juillet 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional pour la circonscription Alpes ;

**Vu** la décision n°105159DR11 du 24 novembre 2010 portant composition du conseil de service de la Délégation Alpes,

**DECIDE :**

**Article 1er :**

A l'article 1-2 de la décision n°105159DR11 susvisée, les termes : « Aurélie Lieuvin » sont remplacés par les termes : « Michel Crastes » et les termes : « Laurent Revellin-Falcoz » sont remplacés par les termes : « Stéphanie Renaud »

**Article 2 :**

A l'article 1-3 de la de la décision n105159DR11 susvisée, les termes : « L'ingénieur régional de prévention et sécurité : Elisabeth Tricart » sont remplacés par les termes : « Le responsable du service communication : Pascale Natalini ».

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 30/11/12

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Jérôme Vitre

DEC123217DR13

**Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5508 intitulée Laboratoire de Mécanique et Génie Civil (LMGC)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5508 Laboratoire de Mécanique et Génie Civil,

**Vu** la décision n°DEC111002DR13 du 13 avril 2011 portant création du conseil de laboratoire de l'UMR5508 Laboratoire de Mécanique et Génie Civil,

**Vu** la décision n°DEC112873DR13 du 13 décembre 2011 modifiant la composition du conseil de laboratoire de l'UMR5508 Laboratoire de Mécanique et Génie Civil,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

La décision n°111002DR13 du 13 avril 2011 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

M. BLAL est nommé en remplacement de M. Blanche, M. Azema, Mme Jullien-Pierre sont nommés en remplacement de M. Clair et M. Delenne, pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 14 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine Gibello

DEC123213DR13

**Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5506 intitulée Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Micro-électronique de Montpellier (LIRMM)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5506 Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Micro-électronique de Montpellier,

**Vu** la décision n°DEC110996DR13 du 13 avril 2011 portant création du conseil de laboratoire de l'UMR5506 Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Micro-électronique de Montpellier,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

La décision n°1110996DR13 du 13 avril 2011 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

Mme Kaci, M. Montassier sont nommés en remplacement de M.Valduriez et Mme Mugnier, M. Bouillot, M. Brum sont nommés en remplacement de M. Carlési et M. Cargini, pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 14 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine Gibello

**DEC122766DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121052DAJ du 23 mars 2012 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5295, intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux, dont le directeur est Eric Arquis ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 34 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 2 directeurs adjoint ;
- 19 membres élus ;
- 12 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 17 octobre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

**DEC122876DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5115 intitulée Les Afriques dans le Monde (LAM).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121052DAJ du 23 mars 2012 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5115, intitulée Les Afriques dans le monde, dont le directeur est René Otayek;

**Vu** la décision n° DEC122364INSHS du 19 septembre 2012 nommant Céline Thiriot directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5115 intitulée Les Afriques dans le monde, jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2013 ;

**DECIDE :**

#### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5115 intitulée Les Afriques dans le Monde (LAM).

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 21 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus ;
- 7 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

#### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

#### **Article 4 : Publication**

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 7 novembre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Christophe Giraud

DEC122860INP

**Décision portant modification de la délégation de rattachement du GDR2975 « Nano Nord-Ouest »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°10A014DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) ;

**DECIDE :**

**Article 1**

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, la délégation de rattachement du GDR n°2975 intitulé « Nano Nord-Ouest (C'Nano NO) » est :  
DR17 - « Délégation Bretagne et Pays de la Loire ».

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 04/12/12

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC123022DR17

**Décision portant modification de la décision portant composition du conseil de service au sein de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

**Vu** Décision n°100027DR17 du 17 juin 2010 portant composition du conseil de service de la délégation Bretagne - Pays de la Loire

**Vu** la décision n° DEC105281DAJ du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature à M. André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1er :** La décision n°100027DR17 du 17 juin 2010 est modifiée comme suit :

Le conseil de service comprend 16 membres :

- 2 membres de droit :
  - le délégué régional
  - l'adjointe au délégué régional
  
- 11 membres élus :
  - Titulaires : Elodie Delacroix, Emmanuelle Ferré, Christèle Gour, Martine Lalès, Edith Mazuet, Sylvie Morvan-Levern, Rozenn Noël
  - Suppléantes : Samia Barkallah Guéguen, Chantal Delmas, Gaëlle Campion, Alexandra Schilliger
  
- 3 membres nommés : Valérie Deborde, Claudine Genet, Emmanuelle Malesys



**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 novembre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

André Quinquis

DEC1230370 INSHS

**Décision nomination du directeur et du directeur adjoint de de l'unité mixte de recherche n°7321 intitulé : « Groupe de Recherche en Droit Economie et Gestion –GREDEG »- M Patrick MUSSO aux fonctions de directeur et de Monsieur Fabrice SIIRIAINEN aux fonctions de directeur adjoint**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122281INSHS en date du 20 septembre 2012 portant cessation de fonctions et nominations par intérim du directeur et du directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7321 intitulée « Groupe de recherche en Droit Economie et Gestion-GREDEG » ;

**Vu** l'avis du comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Patrick MUSSO, Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Article 2**

Monsieur Fabrice SIIRIAINEN, Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

**DEC123180DR20**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°7321 intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 112584DAJ du 22/11/2011 donnant délégation de signature à M. Pierre DAUCHEZ, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'UMR 7321, intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG), dont le directeur est Jacques-Laurent RAVIX ;

**Vu** la décision n° 122281INSHS du 09/08/2012 portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7321 intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG), M. Patrick MUSSO aux fonctions de directeur par intérim et de M. Fabrice SIIRIAINEN aux fonctions de directeur adjoint par intérim à compter du 15 juin 2012.

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 7321, intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus :
  - 3 élus collège des chercheurs et enseignants chercheurs (sous collège A)
  - 3 élus collège des chercheurs et enseignants chercheurs (sous collège B)
  - 1 élu collège des chercheurs et enseignants chercheurs (sous collège C)
  - 1 élu collège des IT ;
- 2 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 11/12/2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Pierre DAUCHEZ

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

## **DEC123064DAJ**

Décision portant modification de la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines

### **LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148DAJ portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision n°123063DAJ portant création du service centralisé des concours (SCC) du CNRS,

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Après le dernier alinéa du point 2.2 de l'article 2 de la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 susvisée, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Le **Service centralisé des concours (SCC)** dont les missions sont fixées par la décision n°123063DAJ susvisée. »

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 décembre 2012

ALAIN FUCHS

**DEC123197DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Andrei Constantinescu, chargé de mission pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°120066INSIS portant nomination de M. Andrei Constantinescu, chargé de mission ;

**Vu** le projet de convention de groupement d'intérêt scientifique sur le risque sismique « seism »,

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Andrei Constantinescu, chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de groupement d'intérêt scientifique sur le risque sismique « seism ».

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 décembre 2012

Alain Fuchs

**DEC123046DAJ**

Décision portant nomination de M. Stéphane Blanc aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la proposition de la directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Il est mis fin aux fonctions de M. Stéphane Blanc, délégué scientifique de l'INEE, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

**Art. 2.** – A compter de cette même date, M. Stéphane Blanc, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INEE en charge des relations et des actions relatives à l'Alliance nationale de recherche pour l'environnement (ALLENVI), au titre du CNRS.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2012

Alain Fuchs

**BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**

Xavier Inglebert

**Pour consulter le BO et ses archives**

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution  
Décembre 2012  
ISSN 1148-4853



# Établissement public à caractère scientifique et technologique

Textes fondamentaux du CNRS  
Organisation générale du CNRS  
Présidence du CNRS  
Direction générale déléguée  
Instituts : domaines scientifiques, technologiques  
et sociétaux  
Délégations régionales  
Unités de recherches et de services : UPR, UPS, UMR, UMS, UMI, FRE, FR, IFR, GDR  
Exercice des activités de recherche  
Actes administratifs  
Réglementation  
Publication légale/Information  
Article unique  
Article  
Art. 1. -  
Art. 2. -  
Art. 3. -  
signature  
Mesures particulières  
Comités, conseils et commissions  
Conseil d'administration  
Concours et promotions  
Distinctions  
Éméritat  
fonctionnaires  
procédure  
CNRS  
CNRS



www.cnrs.fr